BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

Rapport annuel 2026
Exercice clos le 30 décembre 2025

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

SOMMAIRE

Rapport de gestion du fonds

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

Bilan au 30/12/2025 et au 30/12/2024

Actif

Passif

Compte de résultat au 30/12/2025 et au 30/12/2024

Annexe

Règles et méthodes comptables au 30/12/2025

Evolution de l'actif net de l'OPC

Complément d'information au 30/12/2025

Rapport de gestion

Forme juridique

FCP

Objectif et politique d'investissement

L'OPCVM est classé dans la catégorie suivante: « Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard ».

Objectif de gestion

L'objectif de l'OPCVM est de chercher à surperformer, après déduction des frais de gestion réels, l'€STR capitalisé majoré de 2 points de base sur un horizon de placement recommandé de 2 mois. L'OPCVM met en oeuvre une gestion dynamique et discrétionnaire reposant notamment sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs, tout en prenant en compte une approche liée à l'investissement socialement responsable et respectueuse des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) qui sont des éléments clés retenus dans les décisions d'investissement. L'attention du porteur est attirée sur le fait qu'en cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion et sa valeur liquidative serait susceptible de baisser de manière structurelle.

Politique d'investissement

L'OPCVM met en oeuvre une gestion active reposant principalement sur des investissements en instruments du marché monétaire (y compris papiers commerciaux adossés à des actifs (ABCP) non conformes au système "STS") émis par des sociétés des pays membres de l'OCDE, afin de dynamiser la performance. L'univers d'investissement défini pour les besoins de la mise en oeuvre de l'objectif extra-financier de l'OPCVM est composé d'une large liste d'instruments financiers qui font partie de l'indice ICE Bank of America Euro Corporate Index.

Après une analyse macroéconomique et microéconomique, les décisions d'investissements sont fondées sur:

- Le positionnement sur la courbe de taux
- La sélection de titres en fonction de la durée de vie résiduelle des titres et de la liquidité du fonds
- L'allocation sectorielle - la sélection des émetteurs La mise en oeuvre de la stratégie sera réalisée dans le respect :
- D'un risque limité lié aux variations de taux que l'on assimile à la sensibilité aux taux d'intérêt.

La maturité moyenne pondérée des actifs est inférieure ou égale à 6 mois; - d'un risque de crédit et de liquidité limités. La durée de vie des actifs ne dépasse pas 2 ans, à condition qu'une révision du taux soit prévue dans un délai inférieur à 397 jours, et la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments en portefeuille ne dépasse pas 12 mois. La volatilité de l'OPCVM et de l'indicateur de référence ne devraient pas s'éloigner de manière significative. Selon une procédure prudente et continue d'évaluation interne de la qualité de crédit des instruments du marché monétaires mise en oeuvre et appliquée systématiquement, l'OPCVM sélectionne des actifs qui bénéficient d'une évaluation positive. La sélection des instruments du marché monétaire composant le portefeuille repose sur une procédure d'évaluation interne de la qualité de crédit qui tient notamment compte d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs de l'émetteur et des caractéristiques liés à l'instrument (tels que la catégorie d'actif, le profil de liquidité...), l'appréciation des risques opérationnels et de contrepartie. La procédure d'évaluation interne pourra prendre en compte, en complément des autres indicateurs, la notation attribuée par les agences de notation sans s'appuyer exclusivement et mécaniquement sur le seul critère de ces notations externes. Par dérogation la limite initiale de 5% de l'actif de l'OPCVM par entité pourra être portée à 100% de son actif lorsque l'OPCVM investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi – souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncés par le Règlement Européen (UE) 2017/1131. La stratégie d'investissement peut être mise en oeuvre par des investissements directs ou des prises en pension. Les instruments financiers à terme permettent uniquement de couvrir le portefeuille contre les risques de taux d'intérêt ou de change. Le risque de change sur une devise autre que l'Euro est couvert. L'OPCVM applique une approche de sélectivité Best-in-Universe sur son univers d'investissement qui est appliquée de manière contraignante à tout moment. Cette approche de sélection ESG

consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra – financier quel que soit leur secteur d'activité, et à accepter des biais sectoriels, car les secteurs jugés globalement plus vertueux seront plus largement représentés. L'approche de sélectivité consiste à éliminer au moins 25% des valeurs les moins bien notées de l'univers d'investissement, sur la base d'une combinaison des exclusions d'investissement responsable applicables à l'OPCVM et de leur score ESG, à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics, des liquidités détenues à titre accessoire et des actifs solidaires. Le taux de couverture minimum de l'actif net qui s'applique au sein du portefeuille est de 90 % pour l'analyse ESG (le taux de couverture minimum de chacun de ces indicateurs clés de performance extra – financiers sont décrits plus en détails dans le prospectus de l'OPCVM). L'OPCVM surperforme en permanence son univers d'investissement sur les indicateurs clés de performance extra-financière suivants : le premier lié au pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance et le second lié à l'intensité carbone.

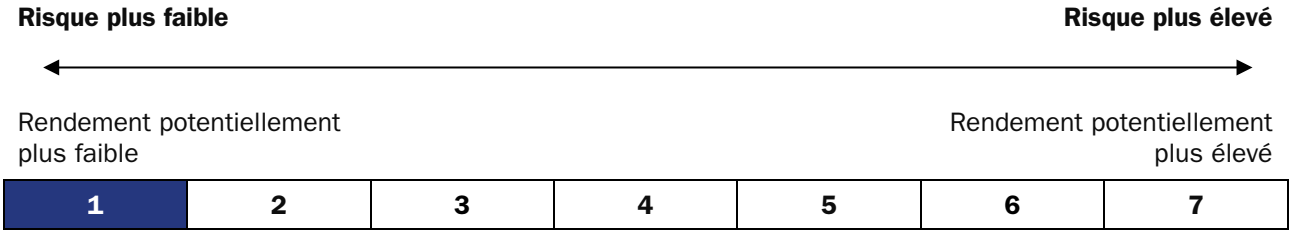
En outre, l'OPCVM applique les politiques d'exclusion sectorielle d'AXA IM et la Politique de Standards Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'AXA IM (« Politique de Standards ESG d'AXA IM »), disponibles sur le site internet : https:// www.axa-im.fr/investissement-responsable/nos-politiques-et-rapports.

Les politiques d'exclusion sectorielles d'AXA IM et les Standards ESG sont appliqués de manière systématique et continue au cours du processus de sélection des titres et les produits dérivés sont utilisés conformément à la politique ESG de l'OPCVM. Sont également appliquées de manière systématique et continue au cours du processus de sélection des titres, les exclusions décrites dans le référentiel du Label ISR ainsi que les exclusions applicables aux indices de référence « Accord de Paris », tel que défini par le Règlement (UE) 2020/2018 de la Commission, exception faite des obligations vertes émises en vertu du Règlement établissant des normes en matière d'obligations vertes européennes (Règlement (UE) 2023/2631). S'agissant des autres types d'instruments générateurs de produits, lesdites exclusions sont appliquées après examen des projets qu'ils financent, en s'appuyant sur le cadre d'évaluation des obligations vertes d'AXA IM. Les données ESG utilisées dans le processus d'investissement reposent sur des méthodologies ESG basées en partie sur des données fournies par des tiers, et dans certains cas sont développées en interne. Elles sont subjectives et peuvent évoluer dans le temps. L'OPCVM est un produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 Novembre 2019 portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Indice de référence

L'€STR Capitalisé (Ester ou Euro Short-Terme Rate). L'€STR est un taux d'intérêt à court terme de référence en zone euro. Il est calculé au jour le jour par la Banque Centrale Européenne (BCE) sur la base des transactions de la veille. Pour des informations complémentaires vous pouvez vous connecter sur le site : https:// www.ecb.europa.eu.

Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 2 mois.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Cela indique que les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situeraient à un niveau très faible. La catégorie de risque associée à ce produit a été déterminée sur la base de résultats passés, elle n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci- dessus.

D'autres risques non repris dans l'Indicateur synthétique de risque peuvent être matériellement pertinents, tel que le risque de dérivés, risque de contrepartie. Pour plus d'information, veuillez vous référer au prospectus.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque global

La méthode de calcul choisie pour mesurer le risque global de l'OPC est la méthode du calcul de l'engagement telle que prévue aux termes de l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers n°2011-15 relative aux modalités de calcul du risque global des OPCVM et des FIA agréés.

Commentaire de gestion

Sur les marchés financiers, l'année 2025 a été marquée par une incertitude exceptionnelle. Dès janvier, l'enthousiasme américain, lié notamment à l'investiture de D. Trump, semblait, par contagion, offrir une prime au marché de la zone Euro amenant les prévisions de taux BCE proche de 2.10% fin 2025 (vs 1.75% début janvier). Cependant, les données du premier trimestre ont révélé une divergence croissante entre les deux blocs, ramenant ces prévisions à 1.75%. Les tensions commerciales, les négociations de paix en Ukraine et les enjeux de défense en Europe ont renforcé les incertitudes quant au degré d'assouplissement que la BCE pourrait adopter. Début mars, l'annonce d'un plan de soutien budgétaire inédit en Allemagne a fortement fait remonter les taux tandis que le ton protectionniste de D. Trump sur les tarifs a accentué la volatilité des marchés. Lors de sa réunion de mars et après deux baisses de taux consécutives, Mme Lagarde indiquait que la politique monétaire était désormais « significativement moins restrictive », marquant un virage vers une approche « évolutive ». Le 2 avril, les tensions commerciales se sont intensifiées avec une offensive américaine sur les droits de douane, appelé « Liberation day ». Bien que D. Trump ait rapidement annoncé une pause de 90 jours sur ces droits hors Chine, l'escalade sino-américaines a renforcé l'incertitude quant à l'évolution des économies mondiales. Dans ce contexte, les anticipations de baisses de taux ont repris de l'ampleur, le marché anticipant un taux pour fin 2025 à 1.45%. En juin, ce climat d'incertitude s'est accentué avec le conflit au Moyen-Orient et des préoccupations concernant la dette publique américaine. La stabilisation de l'inflation en zone euro autour de 2% a entrainé un changement de ton de la BCE qui a annoncé sa quatrième baisse pour l'année 2025, portant le taux de dépôt à 2%. Mme Lagarde a alors déclaré que la politique monétaire était « en bonne position », laissant entendre que la fin du cycle d'assouplissement monétaire approchait. Alors que les anticipations évoluaient au gré des déclaration de D. Trump, ce discours de la BCE a permis de stabiliser les taux autour de 1.75% pour fin 2025. L'accord sur les tarifs conclu en juillet entre les Etats-Unis et l'UE a permis de réduire l'incertitude et la zone euro a montré une résilience inattendue au début du troisième trimestre. En septembre la BCE a maintenu ses taux alors que la Fed a repris son cycle de baisse. La fermeture partielle des services fédéraux depuis le 1er octobre a empêché la publication des statistiques publiques, compliquant la lecture des dynamiques de l'économie américaine. En zone euro, la stabilité relative contrastait avec les blocages politiques français. La BCE a maintenu son taux de dépôt à 2% au T3 et Mme Lagarde a indiqué que le « processus de désinflation » était terminé et la politique monétaire « bien calibrée ». Ainsi le marché a abandonné toutes anticipations de baisses de taux pour 2025 conservant une tendance à la baisse pour 2026. L'économie mondiale a traversé l'automne dans un contexte toujours incertain et l'année s'est achevée sur un ton contrasté. Aux États-Unis, la Fed a opté pour deux baisses de taux supplémentaires ramenant son taux directeur entre 3.5% et 3.75%. Cependant, lors de son discours de décembre, J. Powell a laissé entendre qu'il pourrait marquer une pause afin de mieux évaluer la situation concernant son double mandat : inflation et emploi. En zone euro, l'activité est restée en expansion et la BCE a maintenu ses taux directeurs inchangés, réaffirmant que sa politique monétaire était en « bonne position ». Mme Lagarde a cependant précisé en fin d'année que l'incertitude restait élevée et « pourrait s'être aggravée », justifiant de maintenir son approche réunion par réunion, dépendante des données. Les dernières projections de la BCE ont revu à la hausse les prévisions de croissance pour 2025 (1,4%), 2026 (1,2%) et 2027 (1,4%), avec une première estimation pour 2028 à 1,4%. L'inflation anticipée pour 2026 est de 1,9%, en raison d'une décélération moins marquée des prix des services soutenue par une croissance des salaires plus forte que prévu. Pour 2027, l'inflation globale est estimée à 1,8%, et à 2% pour 2028. Les prévisions pour l'inflation sous-jacente ont été légèrement revues à la hausse, atteignant 2,2% en 2026, 1,9% en 2027, avec une première projection pour 2028 à 2%. Cependant, une interview d'Isabel Schnabel publiée le 8 décembre, dans laquelle elle a déclaré que le prochain mouvement serait une hausse des taux et non pas une baisse, a suscité des inquiétudes chez les investisseurs. Ce discours a modifié la perception du prochain cycle

monétaire avec désormais des hausses de taux dès fin 2026 et une première hausse complète prévue au second semestre 2027.

Du côté des taux, les niveaux des swaps ont évolué en accord avec les anticipations de politique monétaire, marquées par une forte volatilité. En effet, le taux swap €str 1 an a débuté l'année par une hausse de près de 20 bp, atteignant 2,31%, dans un contexte optimiste. Cependant, les déclarations fluctuantes de D. Trump au premier semestre ont entraîné une baisse du taux swap €str 1 an à 1,70% fin avril. La détente des tensions sino-américaines et l'accord sur les tarifs entre les US et l'UE ont relancé la hausse retrouvant la zone autour de 1,80%. Il faut attendre les discours de la BCE au second semestre, annonçant la fin proche du cycle d'assouplissement, pour voir le taux remonter proche de 1,90%. Fin décembre, le discours d'Isabel Schnabel a fait repartir les taux à la hausse, le swap €str 1 an atteignant 1,97% et clôturant l'année à 1,94%. Ainsi, fin 2026, le taux €str est estimé autour de 2%, poursuivant sa progression à 2,25% fin 2027, puis 2,50% fin 2028. Les taux euribor ont suivi exactement la même tendance que les taux swap. Sur le 1an, nous avons eu un pic à 2.612% début janvier et un point bas à 2.022% fin avril, il clôturait l'année à 2.243%. Sur le 3mois, après avoir touché 2.789% début janvier, le taux euribor a baissé jusqu'à 1.937% début juillet pour finir l'année à 2.026%. L'écart entre le taux euribor et le taux swap représentant les niveaux de financement du secteur bancaire ont été plutôt stable sur l'année avec une moyenne autour de +32bp sur le 12 mois et +10bp sur le 3 mois. Du coté des souverains, nous avons eu une année plutôt stable avec un peu plus de volatilité sur l'Italie notamment lors du « Liberation Day ». Ainsi, sur le 1an, l'Italie traitait autour d'€str+20bp au premier semestre avec un pic à €str+27bp en avril et s'est resserré jusqu'à €str+15bp fin décembre. Sur la France, nous avons constaté moins de volatilité malgré un environnement politique instable et le BTF 1an a oscillé entre €str+20bp et €str+15bp, niveau de fin d'année. L'Espagne a été le plus performant sur l'année porté par une économie en expansion et le Letras 1an est passé d'€str+20bp à €str+10bp fin décembre. Le marché du Commercial Paper a connu une année plutôt favorable en termes de rendement. Après un mois de janvier marqué par une baisse des niveaux d'émissions dans le secteur bancaire, les taux sont rapidement redevenus attractifs, avec une prime pour les banques françaises. Sur le 1 an, ces banques offraient en moyenne environ €str+30bp, contre €str+26bp pour les autres pays. La période du « Libération Day » a influencé les marges, obligeant certains émetteurs à augmenter leurs niveaux pour attirer les investisseurs, hormis les banques françaises, déjà plus rémunératrices. Fin 2025, les banques françaises traitaient en moyenne à €str+31bp, contre environ €str+30bp pour le reste du secteur. Sur six mois, les banques françaises ont progressivement augmenté leurs spreads, passant d'€str+18bp à €str+22bp, tandis que les autres pays évoluaient de €str+15bp à €str+19bp. Sur trois mois, les niveaux ont aussi légèrement augmenté, les banques françaises traitant en fin d'année autour de €str+14bp, contre €str+11bp pour les autres pays. Sur le secteur des entreprises, alors que les niveaux ont été bas au T1 2025, nous avons vu une remontée des marges début avril. Le marché primaire obligataire s'est fermé durant cette période et certains émetteurs ont utilisé davantage les Commercial Papers pour assurer la liquidité. Ainsi, nous avons vu une diversification accrue des émetteurs et un écartement des niveaux. Le 2-3 mois traitait autour d'€str+18bp, le 6 mois autour d'€str+22bp et le 1an autour d'€str+30bp vs respectivement €str+10bp, €str+18bp et €str+25bp début mars. La réduction progressive des émissions corporate, notamment grâce aux bonnes nouvelles sur les tarifs américains, s'est poursuivie à l'automne, avec un resserrement des spreads : environ €str+10/12bp à 1 mois, €str+15bp à 3 mois, et €str+26bp pour 12 mois. La période de fin d'année a été favorable, avec des spreads plus larges : en moyenne autour de €str+12bp pour moins d'1 mois, €str+17-22bp pour jusqu'à 6 mois, et €str+28/30bp pour 1 an. Enfin sur le marché du crédit, nous avons eu une première phase de resserrement des marges sur le premier trimestre, l'indice crédit global ICE Bank of America 1-3 ans est passé de swap+66bp début janvier à swap+52bp fin février. Les turbulences liées à la guerre commerciale ont écarté les marges qui sont remontées jusqu'à swap +80bp début avril et ont ensuite baissé pour finir l'année à swap+43bp.

Sur le fonds AXA IM Euro Liquidity SRI, nous avons eu comme stratégie d'optimiser le profil risque/rendement du portefeuille en maintenant un haut niveau de portage grâce à la pente de la courbe. Notre sélection des émetteurs et la calibration de nos expositions se sont faits en considération de la liquidité du marché et du passif du fonds. Nous avons donc tout au long de l'année profité de belles opportunités sur le marché du Commercial Paper et en particulier sur le secteur bancaire. Durant le premier trimestre, nous avons favorisé les maturités les plus longues qui offraient les meilleures marges vs €str, maintenant la WAL du fonds autour de 150jours. Avec l'annonce du « Liberation day » en avril, nous avons opté pour une stratégie plus prudente en restant le plus liquide possible avec des tombées régulières dans un marché où le sentiment était particulièrement négatif. Nous avons ainsi progressivement réduit la WAL pour atteindre 130 jours fin mai. Durant l'été, l'accord sur les tarifs entre les US et l'UE a redonné un peu d'optimisme sur les marchés et nous avons profité de belles opportunités pour nous exposer davantage sur les maturités 12mois et ainsi augmenter la vie moyenne du fonds qui a atteint 190jours fin novembre avant de retomber à 170jours en décembre du fait de flux cash très positif la dernière semaine de l'année. Au cours du second semestre, nous avons recherché des opportunités ciblées auprès des émetteurs bancaires afin de profiter de marges plus élevées, comprises entre €str+30bp et +34bp. Le secteur bancaire représentait en moyenne un peu plus de 61% du fonds et la diversification est restée l'une de nos priorités, continuant à exposer le fonds à différentes zones géographiques, à l'exception des États-Unis, qui restent toujours exclus de notre univers éligible

en matière d'ESG. Nos principales expositions sur ce secteur bancaire sont France, UK, Suède, Finlande et Espagne. Bien que le secteur bancaire soit plus rémunérateur, notre exposition sur le secteur des corporates nous permet de diversifier le portefeuille, de garantir des tombées régulières pour optimiser le profil de liquidité du fonds et d'être plus liquide étant plus facile à vendre sur le marché secondaire car plus rare. Ainsi, nous avons investis sur des maturités courtes tout au long de l'année et ponctuellement sur du 6-12 mois quand les émetteurs étaient présents. Le secteur des entreprises représentait en moyenne environ 16% du fonds. Coté souverain, nous avons participé à plusieurs adjudications italiennes et espagnoles essentiellement sur le 1an dans le but d'augmenter les investissements les plus liquides dans cet environnement volatile et afin de jouer la pente de la courbe. En effet, nous avons été actifs sur la gestion des bons du trésor, vendant régulièrement les positions les plus courtes pour nous repositionner sur le 1an et gagner entre 5 et 8bp de resserrement. A partir du dernier trimestre, nous avons sortie l'ensemble de nos positions sur l'Espagne que nous estimions trop chère. Ainsi, le fonds détenait en moyenne un peu plus de 2% de souverains. Nous avons gardé un bon niveau de liquidité autour de 20% dans un contexte de flux plus volatile sur le fonds, avec un pic à 24% en mai. La rémunération du cash n'est plus pénalisante pour le fonds, étant comprise entre €str et €str+6bp pour les dépôts au jour le jour et les prises en pensions. Le fonds était majoritairement investi via des Commercial Paper pour une moyenne de 70% sur l'année et les obligations représentaient environ 6% des investissements en fin d'année vs 8% en janvier. Nous avons dans ce contexte bénéficié d'un bon niveau de portage qui a oscillé sur l'année entre €str+18bp et €str+23bp, niveau de fin décembre. Concernant la sensibilité au taux, nous avons, dès le début d'année, souhaité profiter de la volatilité sur les niveaux de taux swaps pour gérer activement la sensibilité aux taux. Ainsi, nous avons augmenté la WAM du fonds dès mi-janvier malgré l'inversion de la courbe et un portage négatif vs €str. La forte volatilité sur les anticipations de taux BCE nous a permis d'être actifs sur le premier trimestre et la WAM a oscillé entre 10 et 55 jours. En avril, dans ce contexte très incertain avec une forte volatilité, nous avons préféré rester prudent et être neutre sur la sensibilité aux taux. Sur le dernier trimestre, la WAM a été maintenu proche de zéro dans un contexte où nos positions étaient relativement alignées avec les anticipations du marché. Cependant, nous n'avons pas couvert les maturités inférieures à 6 mois car les niveaux de swaps étant proches du fixing de l'€str, nous percevions davantage de risque à la baisse qu'à la hausse sur le court terme. La WAM a donc progressivement remonté jusqu'à 30 jours. En décembre, nous avons petit à petit augmenté la sensibilité aux taux sur les maturités plus longues avec la hausse des taux swaps. En effet, dès qu'un point de maturité traitait au niveau du fixing de l'€str nous avons voulu enlever la couverture estimant que la BCE n'augmenterait pas ses taux en 2026. Ainsi, la WAM était à 57 jours en fin d'année.

Pour 2026, les thèmes majeurs resteront axés sur l'évolution des politiques des banques centrales, qui continueront d'ajuster leur politique monétaire en réponse à l'inflation, notamment dans un contexte de changement de présidence à la Fed et de débats sur son indépendance face au gouvernement Trump. Les élections de mi-mandat aux États-Unis avec le risque pour D. Trump de perdre la majorité au congrès, pourraient l'inciter à se concentrer davantage sur l'amélioration du pouvoir d'achat des Américains plutôt que le démantèlement de l'ordre mondial. La situation en Europe demeure instable avec des progrès pour la paix fragile et l'Asie pourrait rejoindre l'Ukraine et le Moyen-Orient dans la montée des tensions géopolitiques, pesant sur la stabilité mondiale. Par ailleurs, l'impact de l'intelligence artificielle, l'augmentation des dépenses allemandes ainsi que le rôle croissant de la défense, seront des enjeux majeurs pour la croissance économique mondiale. Coté BCE, nous prévoyons qu'elle maintiendra ses taux inchangés en 2026 avec des perspectives de croissances positives à mesure que l'incertitude commerciale diminuera et que les mesures de relance fiscale en Allemagne commenceront à produire leurs effets. L'inflation devrait reculer en 2026, principalement en raison de la baisse des prix de l'énergie et de la faiblesse de la croissance des salaires, la guerre commerciale restant également un facteur désinflationniste. Nous allons donc rester prudent sur notre gestion de la sensibilité aux taux en essayant toujours d'être actif sur la WAM en fonction des anticipations du marché et de nos convictions. Sur la partie investissements, nous allons continuer de favoriser les maturités les plus longues afin de bénéficier de la pente de la courbe et espérons pouvoir investir davantage sur le secteur des entreprises si ceux-ci souhaitent venir se refinancer sur la partie 6-12mois. Nous gardons toujours une cible de WAL autour de 180 jours avec une liquidité au jour le jour autour de 20%. Enfin, nous mettrons toujours en avant les aspects social et climatique dans la sélection de nos émetteurs en plus de la qualité de crédit.

La performance d'AXA IM Euro Liquidity SRI sur l'année 2025 s'est élevée à 2.39% contre 2.24% pour son benchmark, l'€str Capitalisé.

Tableaux de principaux mouvements du portefeuille

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
Banque BNP - BPSS	106 519 311 614,15	107 063 677 016,00
BONOS Y OBLIG DEL ES	1 493 108 089,20	1 512 708 592,20
DPAT FIX 2.43 220425	763 210 000,00	763 210 000,00
DPAT FIX 2.43 170425	748 023 000,00	748 023 000,00
DPAT FIX 2.93 080125	742 697 000,00	742 697 000,00
DPAT FIX 2.18 140525	728 477 000,00	728 477 000,00
DPAT FIX 2.93 060125	722 536 000,00	722 536 000,00
DPAT FIX 2.93 070125	722 082 000,00	722 082 000,00
DPAT FIX 2.43 110425	718 141 000,00	718 141 000,00
DPAT FIX 2.43 140425	708 330 000,00	708 330 000,00

Les chiffres cités ont trait aux années et aux mois écoulés et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Technique de gestion efficace et instruments financiers dérivés

Conformément aux dispositions des articles 27 et 32 à la Position AMF n°2013-06 relative aux fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM, sont annexées au présent rapport, les informations relatives à l'exposition obtenue au travers de techniques de gestion efficace de portefeuille et au travers d'instruments financiers dérivés de l'OPCVM.

Techniques de gestion efficaces du portefeuille (art 27)	
Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficaces (Repo, Prêts/emprunts de titres, cessions temporaires)	Monétaire
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations de techniques de gestion efficaces du portefeuille	
Espèces	Néant
Titres de créance	1,140,054,492.23
Titres de capital	Néant
Placements collectifs	Néant
Revenu brut reçu par l'OPCVM lié à ces opérations *	28,716,058.40
Coût et Frais directs et indirects supportés par l'OPCVM directement liés à ces opérations *	-0.26
Liste des contreparties liées à ces opérations	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA BANQUE POSTALE BNP PARIBAS PA -

note1 * Les montants affichés représentent les revenus bruts ainsi que les coûts et frais liés aux opérations de techniques efficaces du portefeuille acquis au cours de l'exercice fiscal

Tableau relatif aux opérations sur les marchés dérivés (art 32)	
Exposition sous-jacente aux instruments financiers dérivés	Taux
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations sur les marchés dérivés	
Espèces	Néant
Titres de créance	Néant
Titres de capital	Néant
Placements collectifs	Néant
Liste des contreparties liées à ces opérations	BARCLAYS BANK IRELAND PLC BARCLAYS CAPITAL BNP PARIBAS (FORMERLY BANQUE NATIONALE DE PARIS S.A.) BNP PARIBAS PA CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG CREDIT AGRICOLE CIB CREDIT AGRICOLE S.A. GOLDMAN SACHS AND CO. LLC GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE HSBC HSBC France NATIXIS NATIXIS CAPITAL MARKET NATIXIS FRANCE NATWEST MARKETS N.V.

Emetteurs des valeurs reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille – concentration > 20% du total net de l'actif du fonds (art 40)		
Nom de l'émetteur	**Montant (EUR)**	**Montant (en %)**
Neant		
Total		

*Les émissions reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille sont toutes émises ou garanties par un Etat Membre de l'Union Européenne.

Exercice des droits de vote

Au cours de l'exercice écoulé, les décisions de vote ont été prises conformément à la politique de vote définie par AXA INVESTMENT MANAGERS et aux meilleures pratiques en place sur le plan national pour préserver l'intérêt des porteurs. L'entité se conformera à la politique du groupe BNPP Asset Management à partir de 2026 (Investir de manière durable - BNP Paribas Asset Management France).

Conformément aux dispositions de l'article D533-16-1 du Code monétaire et financier, un rapport dans lequel la Société de gestion de portefeuille rend compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote est disponible.

Information sur la rémunération

Conformément aux exigences de transparence sur la rémunération applicable aux sociétés de gestion de portefeuille, la présente section expose les éléments principaux des politiques et pratiques de rémunération mises en oeuvre par AXA Investment Managers (ci-après "AXA IM").AXA IM ayant fusionné au 31 décembre 2025 avec la société BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding, la politique du Groupe BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT trouvera à s'appliquer en 2026.

Gouvernance

Pour l'exercice 2025, la Politique globale, validée et réexaminée annuellement par le Comité de rémunération d'AXA IM, a défini les principes de rémunération applicables à l'ensemble des entités du Groupe. Elle a tenu compte de la stratégie d'AXA IM, de ses objectifs, de sa tolérance au risque et des intérêts à long terme de ses clients, actionnaires et salariés. Dans la lignée des politiques et procédures de rémunération définies et validées au niveau

du Groupe AXA IM, le Comité de rémunération a veillé à ce que la Politique globale de rémunération soit appliquée de manière cohérente et équitable au sein d'AXA IM et à ce qu'elle soit conforme aux réglementations et recommandations en vigueur en matière de rémunération.

L'évaluation centrale et indépendante de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération aux procédures et politiques adoptées par le Groupe AXA IM est effectuée par le Département de l'audit interne du Groupe AXA IM qui présente chaque année ses conclusions au Comité de rémunération d'AXA IM pour lui permettre d'effectuer ses diligences.

Ces conclusions n'ont fait état d'aucune remarque particulière au sujet de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération.

Le Comité de rémunération d'AXA IM a apporté quelques modifications à la Politique globale de rémunération.

Ces modifications portent principalement sur :

i. une actualisation de la politique de rémunération consécutivement au changement du Groupe Actionnaire (suppression de toute mention au Groupe AXA),
ii. la suppression des actions de performance AXA IM (AXA IM PS) et la mise à jour du paragraphe relatif aux actions de performance pour notifier la vente définitive de toutes lesdites actions,
iii. la mise à jour du dispositif d'«Incentive Long Terme Actionnaire AXA IM»,
iv. la suppression de la mention relative à l'indicateur ESG dans le plan de rémunération différée (DIP) à attribuer en 2026,
v. l'introduction d'une limite pour la rémunération variable de certains employés situés au Luxembourg conformément aux exigences réglementaires et
vi. des mises à jour mineures.

Le résultat de l'examen annuel du Comité de rémunération d'AXA IM est présenté au Conseil d'administration d'AXA Investment Managers Paris ainsi que les modifications apportées à la Politique globale de rémunération.

Ces modifications portent principalement sur (i) des ajustements spécifiques à certaines entités du groupe AXA IM dont l'application des guidelines MIFID pour les entités pour lesquelles cela devenait nécessaire et (ii) des mises à jour mineures.

Eléments qualitatifs et quantitatifs

Les données chiffrées fournies ci-après concernent AXA Investment Managers pour l'ensemble des filiales du Groupe AXA Investment Managers et tous types de véhicules d'investissement confondus au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Les montants relatifs aux rémunérations se sont vu appliquer une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion du FCP.

Montant total des rémunérations versées et/ou attribuées à l'ensemble du personnel sur l'exercice clos au 31 décembre 2025(1)	
Rémunérations fixes (2) (en milliers d'euros)	4 147,84
Rémunérations variables (3) (en milliers d'euros)	3 270,43
Nombre total d'employés (4)	2 854 dont 771 pour la société de gestion du FCP

Montant agrégé des rémunérations versées et/ou attribuées aux collaborateurs et autres cadres supérieurs dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des portefeuilles gérés (1)			
	Collaborateurs ayant un impact direct sur le profil de risque des véhicules d'investissement	**Cadres de direction**	**Total**
Rémunérations fixes et variables (en milliers d'euros) (2) (3)	1 624,42	1 064,56	2 688,98
Nombre d'employés concernés (5)	308 dont 116 pour la société de gestion du FCP	74 dont 17 pour la société de gestion du FCP	382 dont 133 pour la société de gestion du FCP

(1) Les informations sur la rémunération n'incluent pas les charges sociales, après application d'une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion du FCP.
(2) Les rémunérations fixes sont composées du salaire de base et de tous autres composants de rémunération fixe payés à l'ensemble du personnel d'AXA Investment Managers au 1er janvier 2025.
(3) Les rémunérations variables, composées d'éléments de salaires variables discrétionnaires, immédiats et différés, incluent :

- les montants attribués au titre de la performance de l'année précédente et entièrement versés sur l'exercice sous revue (rémunérations variables non différées),
- les montants attribués au titre de la performance des années précédentes et de l'exercice sous revue (rémunérations variables différées),
- et des intéressements à long terme mis en place par le Groupe AXA.

(4) Le nombre total d'employés correspond à l'effectif moyen incluant les contrats à durée indéterminée, les contrats à durée déterminée et les conventions de stage au 31 décembre 2025.
(5) Le nombre total d'employés concernés correspond au nombre total d'employés concernés au sein Groupe AXA Investment Managers et au sein d'AXA REIM SGP au 1er janvier 2025.

Commissions

Les frais de transaction prélevés par le Dépositaire sont intégralement conservés par ce dernier.

Politique de sélection et d'exécution d'ordres

La Société de gestion de portefeuille a établi un document « Politique d'exécution » présentant sa politique d'exécution d'ordres, son suivi et sa communication ainsi que toute information appropriée sur les mesures raisonnables qu'elle prend en vue d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.

Afin de rechercher le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres initiés par les gérants de portefeuille, la société de gestion a défini une politique de sélection et de suivi de ses intermédiaires et contreparties.

Cette politique vise à encadrer en particulier :

1. Le processus d'autorisation des intermédiaires/contreparties,
2. La façon dont les relations avec ces intermédiaires/contreparties sont suivies et contrôlées.

Ces intermédiaires et contreparties sont règlementairement tenus de nous offrir la meilleure exécution possible. La société de gestion contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en particulier, la qualité d'exécution des entités sélectionnées dans le cadre de cette politique.

En cas de délégation de la gestion par la société de gestion vers une autre entité, la politique d'exécution des ordres du délégataire s'appliquera.

La politique d'exécution des ordres de la Société de gestion de portefeuille et les rapports susmentionnés sont publiés sur le site Internet (https://www.bnpparibas-am.com/fr-fr/) sous la rubrique : « Mentions légales ».

Article 29 de la Loi Energie Climat

Au présent rapport est jointe en annexe l'information relative à l'article 29 de la Loi Energie Climat.

Règlement Européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »)

Au présent rapport est jointe en annexe l'information relative au règlement européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »).

Texte relatif à la Taxonomie de l'UE

La règlementation européenne dénommée « taxonomie européenne » dont l'objectif est d'harmoniser la classification des activités économiques durables est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Il s'agit d'un système de classification des activités économiques permettant d'identifier celles qui sont durables sur le plan environnemental, et couvrant six objectifs environnementaux : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et maritimes, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Au présent rapport est jointe en annexe l'information relative au règlement européen SFDR susmentionné, incluant les informations relatives à la prise en compte par les investissements sous-jacents du produit financier des critères environnementaux de la taxonomie européenne.

Modifications intervenues

- La société AXA IM PARIS, société de gestion du FCP, a fusionné avec BNP Paribas Asset Management Europe, avec effet au 31 décembre 2025. AXA IM PARIS, ayant assuré son mandat de société de gestion de portefeuille pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le rapport reflète sa gestion au cours de cet exercice ;
- Mise à jour annuelle du DIC ;
- Clarification liée aux obligations vertes mentionnée dans la stratégie d'investissement du Fonds qui applique les exclusions PAB ;
- Mise à jour du wording lié à la détention de parts ou actions d'OPCs mentionné dans le prospectus du Fonds en référence à la notion de groupe d'appartenance de la société de gestion ;
- Changement de société de gestion au profit de BNP Paribas Asset Management Europe.

Modifications à intervenir

Néant.

Données relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR)

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (Règlement SFTR), les données relatives à l'utilisation des opérations de financement sur titres par la FCP sont annexées au présent rapport.

Autres informations

Le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE, adresse postale : Tour Majunga - La Défense 9 - 6, Place de la Pyramide – 92800 Puteaux.

Commissaire aux comptes : PricewaterhouseCoopers Audit SA

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du Produit : AXA IM EURO LIQUIDITY SRI (le "Produit Financier")

Identifiant d'entité juridique : 969500UATFQJ33LPD348

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 61.06 % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Produit financier a respecté les caractéristiques environnementales et sociales promues pour la période de référence en investissant dans des entreprises en tenant compte de leur

- le pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance
- Intensité carbone

Le Produit Financier a également promu d'autres caractéristiques environnementales et sociales spécifiques, principalement :

- La préservation du climat par le biais de politiques d'exclusion concernant les activités liées au charbon, au pétrole et au gaz
- La protection de l'écosystème et la prévention de la déforestation
- L'amélioration de la santé par le biais de l'exclusion du tabac
- Le droit du travail, les droits humains et sociaux, l'éthique des affaires, la lutte contre la corruption par le biais de l'exclusion des entreprises ne respectant pas les normes et standards internationaux tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les exclusions sectorielles d'AXA IM et les normes ESG ont été appliquées de manière contraignante à tout moment au cours de la période de référence
- La protection des droits de l'homme en évitant d'investir dans des obligations émises par des pays où les pires formes de violations des droits de l'homme sont observées.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le Produit Financier n'a pas désigné d'indice de référence ESG pour promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la période de référence, la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité mentionnés ci-dessus :

Le Produit Financier a appliqué une approche de sélectivité de l'investissement socialement responsable Best-in-Universe sur l'univers d'investissement au cours de la période de référence. L'approche de sélectivité a réduit l'univers d'investissement de 20 % au minimum en combinant la politique d'exclusions sectorielles et la politique relative aux normes ESG d'AXA IM et leurs Score ESG à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire et des Actifs Solidaires.

En outre, la stratégie d'investissement a surperformé son indice de référence ou son univers d'investissement sur au moins deux indicateurs clés de performance ESG, à savoir le pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance et Intensité carbone au cours de la période de référence.

Au cours de la période de référence, les taux de couverture minimums suivants ont été appliqués au portefeuille du Produit Financier (exprimés en un pourcentage minimum de l'actif net hors obligations et autres titres de créance d'émetteurs publics, liquidités détenues à titre accessoire et Actifs Solidaires) : i) 90 % pour l'analyse ESG, ii) 90 % pour l'indicateur le pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance et iii) 70 % pour l'indicateur Intensité carbone.

Indicateurs de durabilité	Valeur	Univers d'Investissement	Couverture
Mixité au sein des conseils d'administration	42.95 % de femmes aux conseils d'administration	40.19 % de femmes aux conseils d'administration	99.21 %
Intensité carbone	47.2 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million $ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	137.15 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million $ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	82.83 %

N.B. : Les indicateurs de durabilité, ainsi que les indices de référence sont présentés sur la base d'une moyenne mensuelle des données disponibles sur la période de référence.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs de durabilité	Année	Valeur	Univers d'Investissement	Couverture
Mixité au sein des conseils d'administration	2024	41.67 % de femmes aux conseils d'administration	39.78 % de femmes aux conseils d'administration	99.26 %
Intensité carbone	2024	66.5 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million $ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	135.5 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million $ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	94.68 %
Mixité au sein des conseils d'administration	2023	40.65 % de femmes aux conseils d'administration	38.84 % de femmes aux conseils d'administration	97.57 %
Intensité carbone	2023	49.63 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par $ PPA du PIB pour les pays souverains	138.97 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par $ PPA du PIB pour les pays souverains	92.16 %
Mixité au sein des conseils d'administration	2022	40.36 % de femmes aux conseils d'administration	38.29 % de femmes aux conseils d'administration	95.18 %
Intensité carbone	2022	140.46 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par $ PPA du PIB pour les pays souverains	192.56 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par $ PPA du PIB pour les pays souverains	95.18 %

N.B. : Les indicateurs de durabilité, ainsi que les indices de référence sont présentés sur la base d'une moyenne mensuelle des données disponibles sur la période de référence.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Au cours de la période de référence, le Produit Financier a investi partiellement dans des instruments considérés comme des investissements durables ayant différents objectifs sociaux et environnementaux (sans limitation) en évaluant la contribution positive des sociétés bénéficiaires des investissements à travers l'une au moins des dimensions suivantes :

1. **L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies**, qui sert de cadre de référence en retenant les entreprises qui contribuent positivement à au moins un ODD, par le biais soit des produits et services qu'elles offrent, soit de la manière dont elles exercent leurs activités (« opérations »). Pour être considérée comme un actif durable, une entreprise doit remplir les critères suivants :

a) le score ODD lié aux « produits et services » offerts par l'émetteur doit être égal ou supérieur à 2, ce qui signifie qu'au moins 20 % de leurs revenus proviennent d'une activité durable, ou

b) en adoptant une approche « best-in-universe » qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra financier, sans tenir compte de leur secteur d'activité, le score ODD des opérations de l'émetteur se classe dans les 2,5 %

les meilleurs, sauf pour l'ODD 5 (égalité des sexes), l'ODD 8 (un travail décent), l'ODD 10 (inégalités réduites), l'ODD 12 (consommation et production durables) et l'ODD 16 (paix et justice) pour lesquels le score ODD de l'émetteur figure parmi les 5 % les meilleurs. Pour les ODD 5, 8, 10 et 16, le critère de sélectivité sur les « opérations » de l'émetteur est moins restrictif car ces ODD sont mieux appréhendés si l'on considère la manière dont l'émetteur exerce ses activités plutôt que les produits et services fournis par la société bénéficiaire des investissements. Il est également moins restrictif pour l'ODD 12, qui peut être pris en compte par le biais des produits et services de la société bénéficiaire des investissements ou de la manière dont celle-ci exerce ses activités.

Les résultats quantitatifs sur la contribution aux ODD proviennent de fournisseurs de données externes et peuvent être complétés par une analyse qualitative dûment documentée effectuée par le Gestionnaire financier.

2. **L'intégration des émetteurs engagés dans un processus de transition solide**, cohérent avec l'ambition de la Commission européenne de contribuer au financement de la transition vers un monde limitant la hausse des températures à 1,5 °C, sur la base du cadre développé par l'initiative Science Based Targets, en retenant les entreprises ayant des objectifs scientifiques validés.

3. **Les investissements dans des obligations vertes, sociales et durables et dans des obligations liées à la durabilité** :

a) Les obligations vertes, sociales et durables sont des instruments qui visent à contribuer à divers objectifs durables par nature. Ainsi, les investissements dans des obligations émises par des entreprises et des États qui ont été répertoriées comme des obligations vertes, obligations sociales ou obligations durables dans la base de données Bloomberg sont considérés comme des « investissements durables » selon le cadre SFDR d'AXA IM.

b) En ce qui concerne les obligations liées à la durabilité, un cadre interne a été développé pour évaluer la solidité des obligations utilisées pour financer un objectif durable général. Du fait que ces instruments sont nouveaux, les pratiques des émetteurs sont hétérogènes et seules les obligations liées à la durabilité auxquelles est attribuée une opinion positive ou neutre à l'issue du processus interne d'analyse d'AXA IM sont considérées comme des « investissements durables ». Le cadre d'analyse s'appuie sur les directives de l'International Capital Market Association (ICMA) avec une approche interne rigoureuse fondée sur les critères suivants : (i) stratégie de durabilité de l'émetteur et pertinence et matérialité des indicateurs de performance clés, (ii) ambition de l'objectif de performance en matière de durabilité, (iii) caractéristiques des obligations et (iv) suivi et reporting de l'objectif de performance en matière de durabilité.

Le Produit Financier a pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE et le principe de « ne pas causer de préjudice important ». Il a investi dans des activités alignées avec les objectifs de la taxinomie de l'UE. L'alignement de la taxinomie du Produit Financier a été fourni par un fournisseur de données externe et a été appliqué au niveau du portefeuille par AXA IM. Néanmoins, il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'une révision par une tierce partie.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Au cours de la période de référence, le principe de « Ne pas causer de préjudice important » pour les investissements durables réalisés par le produit financier a été atteint en n'investissant pas dans des entreprises répondant à au moins l'un des critères ci-dessous :

- L'émetteur a causé un préjudice important à l'un des ODD si l'un de ses scores ODD est inférieur à -5 d'après une base de données quantitative externe sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative », à moins que le score quantitatif ait été modifié par une évaluation qualitative.
- L'émetteur figurait sur les listes d'exclusions sectorielles et prévues par les normes ESG d'AXA IM qui prennent en compte, entre autres facteurs, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- L'émetteur avait une note ESG CCC (ou 1,43) ou inférieure selon la méthode de notation ESG d'AXA IM.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le Produit Financier a pris en considération les indicateurs concernant les principales incidences négatives (« PAI ») pour s'assurer que les investissements durables n'aient pas causé de préjudice important à d'autres objectifs de durabilité au titre du SFDR.

Les principales incidences négatives ont été atténuées par (i) les politiques d'exclusion sectorielles et des normes ESG d'AXA IM et (ii) les exclusions applicables aux indices alignés avec l'Accord de Paris (PAB) comme définies dans le Réglement Délégué du Réglement sur les indices de référence (CDR (EU) 2020/1818) Article 12(1)(a)-(g)(comme décrites dans l'annexe precontractuelle SFDR et qui ont été appliquées sur une base contraignante et continue par le Produit Financier), et en appliquant des filtres basés sur le score relatif à la contribution aux objectifs de développement durable des Nations unies.

Le cas échéant, les politiques d'actionnariat actif ont constitué un moyen supplémentaire d'atténuer les risques liés aux principales incidences négatives, grâce à un dialogue direct avec les entreprises sur les questions de durabilité et de gouvernance. Par le biais des activités d'engagement, le Produit Financier a utilisé son influence en tant qu'investisseur pour encourager les entreprises à atténuer les risques environnementaux et sociaux inhérents à leur secteur, comme décrit ci-dessous.

Le vote aux assemblées générales a également été un élément important du dialogue avec les entreprises en portefeuille, afin de favoriser durablement la valeur à long terme des entreprises dans lesquelles le Produit Financier investit et d'atténuer les incidences négatives, comme décrit ci-dessous.

AXA IM utilise également le pilier ODD de son cadre d'investissement durable pour contrôler et prendre en compte les incidences négatives sur les facteurs de durabilité en excluant les sociétés bénéficiaires des investissements qui ont un score ODD inférieur à -5 (sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative »), à moins que le score quantitatif ait été modifié par une analyse qualitative dûment documentée par la recherche ESG et Impact d'AXA IM Core. Cette approche nous permet de garantir que les sociétés bénéficiaires des investissements ayant les incidences négatives les plus importantes sur un ODD quelconque ne sont pas considérées comme des investissements durables.
Le Produit Financier prend également en compte le PAI environnemental optionnel n° 6 « Utilisation et recyclage de l'eau » et le PAI social optionnel n° 15 « Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption ».

Environnement :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
Politique de risques climatiques Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Emissions totales de GES en tonnes d'équivalents CO2 (tCO2éq.)	Emissions de GES niveau 1: 211703.109 Emissions de GES niveau 2: 49159.234 Emissions de GES niveau 3: 1954957.625 Emissions de GES niveau 1+2: 260862.328 Emissions totales de GES: 2208967.0	Emissions de GES niveau 1: 82 Emissions de GES niveau 2: 82 Emissions de GES niveau 3: 63 Emissions de GES niveau 1+2: 82 Emissions totales de GES: 63	Emissions de GES niveau 1: 97 Emissions de GES niveau 2: 97 Emissions de GES niveau 3: 77 Emissions de GES niveau 1+2: 97 Emissions totales de GES: 77
	PAI 2 : Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros investis (tCO2éq./M€)	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 20.384 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 222.628	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 41 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 63	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 48 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 77
	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2éq./M€)	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 2469.219	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 45	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 54
Politique de risques climatiques	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en % du total d'actifs sous gestion)	5.61	82	97
Politique de risques climatiques (engagement uniquement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 45.2 Part de production d'énergie non renouvelable: 71.26	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 72 Part de production d'énergie non renouvelable: 6	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 85 Part de production d'énergie non renouvelable: 7
Politique de risques climatiques (compte tenu d'une corrélation attendue entre les émissions de GES et la consommation énergétique)[1]	PAI 6 : Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (GWh/M€)	Secteur NACE C: 0.081 Secteur NACE D: 0.979 Secteur NACE E: 1.636 Secteur NACE F: 0.125 Secteur NACE G: 0.076 Secteur NACE H: 1.37 Secteur NACE L: 0.13	Secteur NACE A: 0 Secteur NACE B: 0 Secteur NACE C: 4 Secteur NACE D: 2 Secteur NACE E: 3 Secteur NACE F: 0 Secteur NACE G: 0 Secteur NACE H: 0 Secteur NACE L: 14	Secteur NACE C: 5 Secteur NACE D: 2 Secteur NACE E: 4 Secteur NACE F: 0 Secteur NACE G: 0 Secteur NACE H: 0 Secteur NACE L: 16
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une	11.17	81	96

[1] L'approche utilisée pour atténuer les risques associés au PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement. Pour le moment, les secteurs climatiques à fort impact ne sont pas tous visés par la politique d'exclusion.

		incidence négative sur ces zones (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)			
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 8: Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/€M)	0.066	22	27
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 9: Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/€M)	2.019	36	43

Social et Gouvernance :

Politiques d'AXA IM associées	**Indicateur PAI**	**Unité**	**Mesure**	**Couverture en % basé sur l'AUM total**	**Couverture en % basé sur les actifs éligibles**
Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux	PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0.0%	85	100
Politique sur les normes ESG : Violation des normes et standards internationaux (considérant qu'une corrélation existe entre les entreprises non conformes aux normes internationales et le manque de mise en œuvre par les entreprises des processus et mécanismes de mise en conformité permettant de surveiller le respect de ces normes)[2]	PAI 11 : Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	9.57 %	75	88
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 12: Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	15.84%	80	95
Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (%)	42.04	68	80
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la	0	28	30

[2] L'approche utilisée pour atténuer les risques associés aux PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement.

		fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)			

Pour actifs souverains ou supranationaux:

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
• Politique d'AXA IM sur les normes ESG, comprenant l'exclusion des pays où des violations sociales sévères sont observées • Pays sur la liste noire AXA IM basée sur les sanctions de l'UE et internationales	PAI 16: Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre et proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimés en valeur numérique et en %)	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	Nombre de pays: 2 Proportion du nombre total de pays: 2	Nombre de pays: 100 Proportion du nombre total de pays: 100

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications règlementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Au cours de la période de référence, le Produit Financier n'a pas investi dans des entreprises qui causent, contribuent ou sont liées à des violations significatives des normes et standards internationaux. Ces normes concernent les droits de l'homme, la société, le travail et l'environnement. AXA IM a exclu les entreprises qui ont été jugées « non conformes » aux principes du Pacte mondial des Nations unies, aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP).

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme

Par le biais des politiques d'exclusion, d'engagement et de vote, le Produit Financier a pris en considération les indicateurs PAI (principales incidences négatives) suivants :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI
Politique de Risque Climatique	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	
Politique de Risque Climatique	PAI 2 : Empreinte carbone
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	
Politique de Risque Climatique	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	
Politique de Risque Climatique	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
Politique de Risque Climatique	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable

et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

(engagement uniquement)	
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux	PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition à des armes controversées

Pour actifs souverains ou supranationaux:

Politiques d'AXA IM associées	**Indicateur PAI**
• Politique d'AXA IM sur les normes ESG, comprenant l'exclusion des pays où des violations sociales sévères sont observées • Pays sur la liste noire AXA IM basée sur les sanctions de l'UE et internationales	PAI 16: Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

		2025				**2024**	**2023**
		Indice de Référence	**Portefeuille**			**Portefeuille**	**Portefeuille**
Indicateur PAI	**Unité**	**Mesure**	**Mesure**	**Couverture en % basé sur l'AUM total**	**Couverture en % basé sur les actifs éligibles**	**Mesure**	**Mesure**
PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Emissions totales de GES en tonnes d'équivalents CO2 (tCO2éq.)	Scope 1: 477735.75 Scope 2: 89966.508 Scope 3: 5872699.0 Scope 1+2: 567702.25 Scope 1+2+3: 6374564.5	Scope 1: 211703.109 Scope 2: 49159.234 Scope 3: 1954957.625 Scope 1+2: 260862.328 Scope 1+2+3: 2208967.0	Scope 1: 82 Scope 2: 82 Scope 3: 63 Scope 1+2: 82 Scope 1+2+3: 63	Scope 1: 97 Scope 2: 97 Scope 3: 77 Scope 1+2: 97 Scope 1+2+3: 77	Scope 1: 221756.688 Scope 2: 41844.641 Scope 3: 1495837.75 Scope 1+2: 263601.313 Scope 1+2+3: 1738099.0	Scope 1: 140743.984 Scope 2: 65658.719 Scope 3: 6375901.5 Scope 1+2: 206402.719 Scope 1+2+3: 6528000.0
PAI 2 : Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros investis (tCO2éq./M€)	Scope 1+2: 90.172 Scope 1+2+3: 642.789	Scope 1+2: 20.384 Scope 1+2+3: 222.628	Scope 1+2: 41 Scope 1+2+3: 63	Scope 1+2: 48 Scope 1+2+3: 77	Scope 1+2: 30.852 Scope 1+2+3: 183.009	Scope 1+2: 14.168 Scope 1+2+3: 869.74
PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2éq./M€)	Scope 1+2+3: 1539.064	Scope 1+2+3: 2469.219	Scope 1+2+3: 45	Scope 1+2+3: 54	Scope 1+2+3: 1206.66	Scope 1+2+3: 974.27
PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en % du total d'actifs sous gestion)	11.36	5.61	82	97	6.99	7.36
PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	Consommation d'énergie: 54.72 Production d'énergie: 66.93	Consommation d'énergie: 45.2 Production d'énergie: 71.26	Consommation d'énergie: 72 Production d'énergie: 6	Consommation d'énergie: 85 Production d'énergie: 7	Consommation d'énergie: 51.15 Production d'énergie: 55.12	Consommation d'énergie: 51.61 Production d'énergie: 61.82
PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	30.14	11.17	81	96	16.89	10.67

PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0.27%	0.0%	85	100	0%	0.0%
PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (%)	39.42	42.04	68	80	41.25	40.71
PAI 14 : Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0.0	0	28	30	0	0

Pour actifs souverains ou supranationaux:

		2025				2024	2023
		Indice de Référence	Portefeuille			Portefeuille	Portefeuille
Indicateur PAI	**Unité**	**Mesure**	**Mesure**	**Couverture en % basé sur l'AUM total**	**Couverture en % basé sur les actifs éligibles**	**Mesure**	**Mesure**
PAI 16: Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre et proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimés en valeur numérique et en %)	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	Nombre de pays: 2 Proportion du nombre total de pays: 2	Nombre de pays: 100 Proportion du nombre total de pays: 100	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0.0	Nombre de pays: 0.0 Proportion du nombre total de pays: 0.0

Source: S&P Trucost, 2025

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications règlementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

N.B. : Les PAI sont présentés sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles sur la période de référence.

Pour leur calcul, les indicateurs et le taux de couverture sont pondérés par le montant des investissements

Au delà de l'application des politiques d'exclusion d'AXA IM, les principales incidences négatives sont prises en compte via l'objectif de surperformance sur les deux indicateurs, où le fonds cherche à améliorer ses performances en comparaison avec son indicateur de référence / benchmark. Le fonds n'a pas un objectif spécifique d'amélioration sur les autres indicateurs dont la performance évolue au cours du temps selon les choix d'investissement.Enfin, en plus d'appliquer des exclusions ESG et de surperformer deux indicateurs, le fonds tend à investir dans des entreprises avec un fort profil ESG grâce à la mise en place

d'une stratégie ISR. Notre sélection des émetteurs et la calibration de nos expositions se sont faits en considération de la qualité de crédit et la performance ESG des émetteurs ainsi que la liquidité du marché et du passif du fonds. Nous avons favorisé le secteur bancaire, qui présentait des rendements plus attractifs que celui des entreprises, en raison d'une forte demande de liquidités pour respecter leurs ratios réglementaires bancaires. Cela a contribué positivement à l'empreinte carbone du fonds. Pour le pourcentage de femmes au sein du comité de direction, nous avons évité les émetteurs japonais qu'ils soient du secteur bancaires ou d'entreprises et limités certains émetteurs américains dont ce critère de diversité était trop faible.

Nous avons ajusté certaines expositions lors de changement de note ESG et de la hausse de la sélectivité en fin d'année. Le secteur automobile, étant assez présent sur le marché du commercial paper, a été relativement impacté par la baisse des notes ESG, ce qui a permis au fonds de maintenir une très faible exposition et de réduire la volatilité lors des périodes de stress, notamment lors du « Liberation Day ». Concernant le secteur bancaire, la sélection rigoureuse a permis d'exclure les banques américaines de l'univers éligible, évitant ainsi l'impact des turbulences sur les banques commerciales moyennes américaines ou encore les discours de D. Trump appelant à moins de régulation, ce qui a contribué à la stabilité de la performance du fonds.

En tant que fonds PAB, le Produit financier applique en sus les exclusions applicables aux produits suivants les indices de référence «Accord de Paris» tels que définis par le Règlement Délégué (EU) 2020/1818 à l'Article 12(1)((a)-(g)), qui permettent également de considérer les indicateurs PAI 1 à 6, 10, 11 et 14.

Les chiffres publiés sur les indicateurs PAI peuvent être basés soit sur la « valeur actuelle de tous les investissements » telle que définie par le Règlement, soit sur les « actifs éligibles avec données disponibles uniquement », selon les cas. Les « actifs éligibles avec données disponibles » désignent tous les investissements (c'est-à-dire les entreprises bénéficiaires, les actifs souverains et supranationaux ou les actifs immobiliers, selon l'indicateur PAI), à l'exclusion des produits dérivés, des liquidités et équivalents de liquidités et des actifs éligibles sans donnée disponible. Les « actifs éligibles sans donnée disponible » sont des actifs pour lesquels les données sont insuffisantes et/ou de faible qualité pour un investissement spécifique. Il convient de noter que pour certains indicateurs PAI (c'est-à-dire les indicateurs PAI qui sont relatifs soit aux revenus des entreprises investies soit à des unités non monétaires tels que des flux physiques), le calcul est rebasé sur les actifs éligibles avec données disponibles uniquement à des fins de qualité des données et de comparabilité. Cette exclusion au dénominateur est reflétée et divulguée par le biais des ratios de couverture des indicateurs pertinents : la couverture divulguée reflète la proportion d'actifs éligibles pour lesquels des données sont disponibles ; en outre, pour assurer une transparence totale sur l'étendue des actifs pour lesquels les indicateurs PAI sont divulgués, la couverture basée sur la valeur actuelle de tous les investissements est également divulguée.

PAI calculés sur la base de la "valeur actuelle de tous les investissements"	**PAI calculés sur la base des actifs éligibles, à l'exclusion des actifs éligibles pour lesquels aucune donnée n'est disponible**
PAI 2, 4, 7, 10, 11 et 14	PAI 3 et 6

N.B. : Les indicateurs PAI 1 et 16 ne sont basés sur aucune de ces deux approches étant des PAI en valeur absolue (à noter que le PAI 16 est également relatif au nombre de pays investis en plus de la valeur absolue), c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de dénominateur dans leur formule.

Plus de détails sur nos méthodologies de comptabilisation et de divulgation des PAI sont disponibles dans le document sur les méthodologies ESG d'AXA IM disponible sur le site internet d'AXA IM : https://www.axa-im.fr/nos-politiques-et-rapports

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les principaux investissements du Produit financier (répartis selon le niveau 2 de la classification NACE) sont détaillés ci-dessous:

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/01/2025-31/12/2025

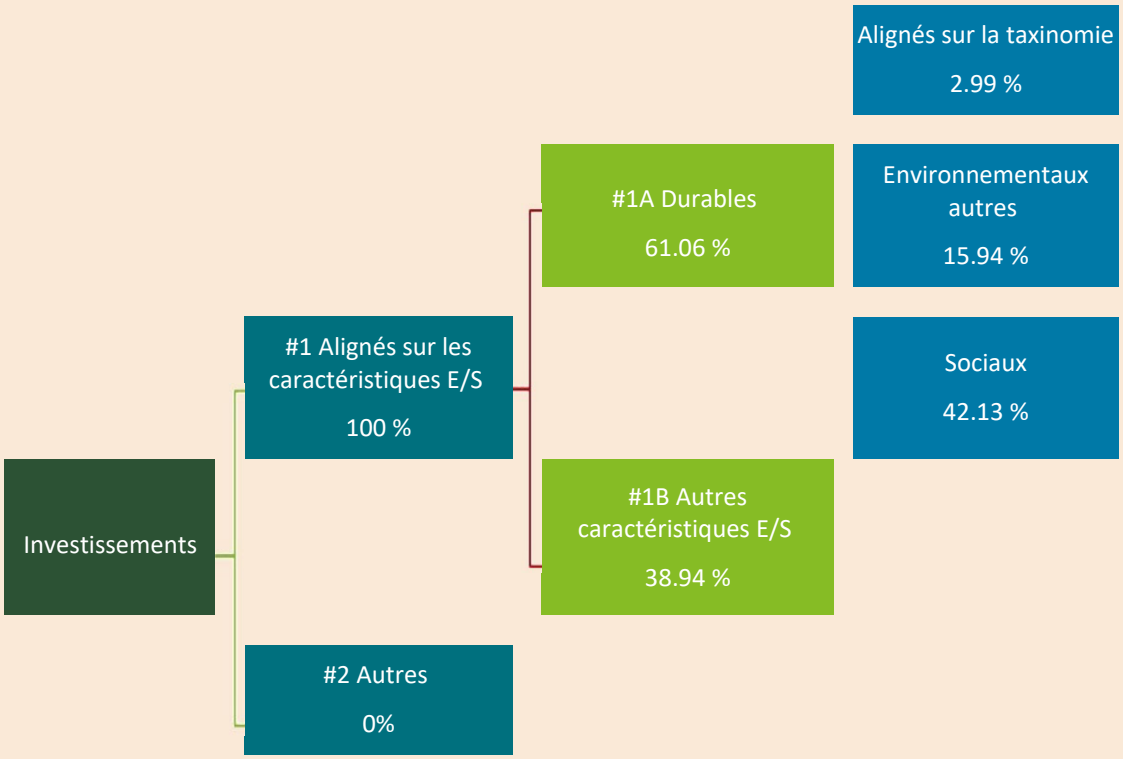
Investissements les plus importants	Secteur (NACE niveau 2)	% d'actifs	Pays
Portfolio 2620 EUR SET BPS	Other	4.05%	N/A
AXA Court Terme I Capitalisation EUR	Financial service activities, except insurance and pension funding	2.88%	FR
Deposit 2025-04-01 2.43 CRED.AGR	Other	1.3%	FR
RRP ES0000012G26 20260119 ESTR	Other	1.02%	ES
RY Float - 04/11/2026	Financial service activities, except insurance and pension funding	0.94%	CA
Deposit 2026-01-02 1.94 Santander	Other	0.82%	FR
RRP FR0013410552 20260323 ESTR	Other	0.76%	FR
Euro CP ISPLUX 0% 13/01/2026	Financial service activities, except insurance and pension funding	0.76%	IT
NEU CP BPCEGP 0% 10/06/2026	Financial service activities, except insurance and pension funding	0.75%	FR
NEU CP SOCGEN 0% 02/01/2026	Financial service activities, except insurance and pension funding	0.71%	FR
NEU CP VIEFP 0% 22/10/2025	Water collection, treatment and supply	0.68%	FR
Euro CP NORBAB 0% 17/12/2025	Financial service activities, except insurance and pension funding	0.68%	FI
Euro CP LBCM 0% 13/03/2026	Financial service activities, except insurance and pension funding	0.65%	GB
Euro CP NORDEA 0% 09/03/2026	Financial service activities, except insurance and pension funding	0.64%	FI
RRP FR0013410552 20251010 ESTR	Other	0.64%	FR

Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'allocation d'actifs effective a été communiquée sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles.

Selon l'usage potentiel des dérivés appliqué par la stratégie d'investissement du Produit Financier, l'exposition attendue détaillée ci-dessous pourrait être sujette à des variations étant donné que la valeur de l'actif net du portefeuille peut être impactée par la valorisation à la valeur de marché des dérivés. Pour plus de détails sur l'usage potentiel des dérivés par ce Produit Financier, veuillez-vous référer à sa documentation précontractuelle et à la description de la stratégie d'investissement dans cette documentation.

Les données présentées dans ce rapport ont été affectées par des difficultés techniques consécutives à la migration vers un nouveau prestataire de services. Ces problèmes ont entraîné des anomalies dans le traitement et la consolidation des informations, notamment une incohérence entre la somme des trois sous-catégories SI et le total SI reporté.

Malgré ces difficultés techniques, les informations fournies donnent une mesure assez précise de la durabilité des investissements.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements du Produit financier ont été réalisés dans les secteurs économiques indiqués ci-dessous (répartis selon le niveau 2 de NACE):

Secteur (NACE niveau 2)	Proportion
Financial service activities, except insurance and pension funding	60.48%
Other	19.61%
Electricity, gas, steam and air conditioning supply	3.71%

Activities auxiliary to financial services and insurance activities	3.56%
Water collection, treatment and supply	3.41%
Manufacture of motor vehicles, trailers and semi-trailers	2.14%
Public administration and defence, compulsory social security	1.32%
Insurance, reinsurance and pension funding, except compulsory social security	0.96%
Manufacture of leather and related products	0.88%
Manufacture of food products	0.78%
Manufacture of computer, electronic and optical products	0.66%
Manufacture of chemicals and chemical products	0.47%
Manufacture of electrical equipment	0.42%
Manufacture of beverages	0.35%
Retail trade, except of motor vehicles and motorcycles	0.25%
Legal and accounting activities	0.19%
Civil engineering	0.19%
Other manufacturing	0.18%
Telecommunications	0.18%
Manufacture of wearing apparel	0.17%
Real estate activities	0.1%

Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Produit Financier a pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE et le principe de « ne pas causer de préjudice important ». Il a investi dans des activités alignées avec les objectifs de la taxinomie de l'UE. L'alignement de la taxinomie du Produit Financier a été fourni par un fournisseur de données externe et a été appliqué au niveau du portefeuille par AXA IM. Néanmoins, il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'une révision par une tierce partie.

***Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?*[3]**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

[3] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

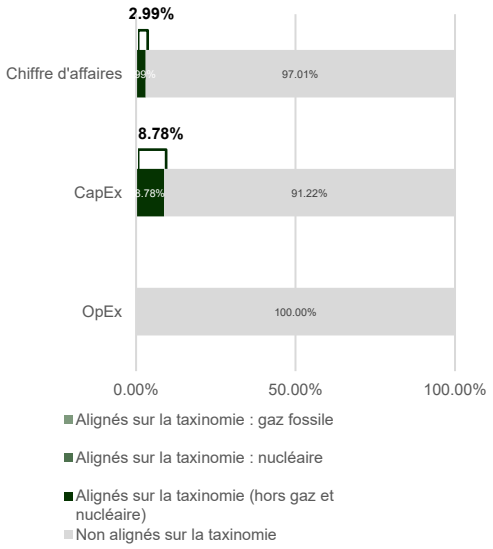
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.

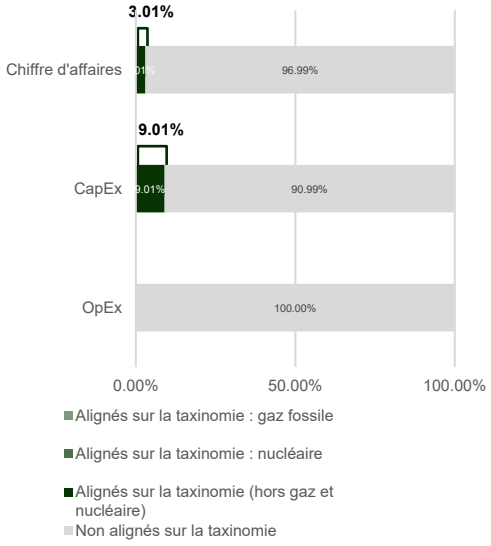
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100 % des investissements totaux.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le Produit Financier a investi 0% de son actif net dans des activités transitoires et 0% de son actif net dans des activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie UE				
	2025	2024	2023	2022
Basé sur le chiffre d'affaires	2.99%	2.06%	0.00%	0.00%
Basé sur les dépenses d'investissement (CapEx)	8.78%	3.56%	0.00%	0.00%
Basé sur les dépenses opérationnelles (OpEx)	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%

Source: AXA IM, à partir des données de S&P Trucost, 2025

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE a été de 15.94% pour ce Produit Financier au cours de la période de référence.

Les entreprises bénéficiaires d'investissements ayant un objectif de durabilité environnementale selon le règlement SFDR contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU ou à la transition vers la décarbonation sur la base de critères définis, tels que décrits ci-dessus. Ces critères, qui s'appliquent aux émetteurs, sont différents des critères de sélection techniques définis dans la taxinomie de l'UE, qui s'appliquent aux activités économiques.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au cours de la période de référence, le produit financier a investi dans 42.13% d'investissements durables ayant un objectif social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le reste des investissements « Autres » représentait 0% de l'actif net du Produit Financier.

Les « autres » actifs peuvent avoir consisté, comme défini dans l'annexe précontractuelle, en :

- des investissements en liquidités et quasi-liquidités; et
- d'autres instruments éligibles au Produit Financier et qui ne remplissent pas les critères environnementaux et/ou sociaux décrits dans la présente annexe. Ces actifs peuvent être des valeurs mobilières tels que des instruments de dette, des investissements dérivés et des organismes de placement collectif qui ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales ou sociales et qui sont utilisés pour atteindre l'objectif financier du Produit Financier et/ou à des fins de diversification et/ou de couverture.

Des garanties environnementales ou sociales ont été appliquées et évaluées sur tous les actifs « Autres » à l'exception (i) des produits dérivés autres que mono-émetteurs, (ii) des OPCVM et/ou OPC gérés par une autre société de gestion et (iii) des investissements en liquidités et quasi-liquidités décrits ci-dessus.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit financier a reçu le label ISR et a donc appliqué en permanence les exigences du label dans sa gestion quotidienne au cours de la période de référence. En conséquence de l'application continue du label prévue en 2025, et en vue d'un alignement avec la V3 du référentiel du label ISR qui entre en vigueur en 1er janvier 2025 pour les produits existants, la stratégie d'investissement du produit financier, en particulier en matière d'investissement responsable, a été adapté fin 2024, telle que décrite dans l'annexe SFDR du prospectus du produit financier. En outre, un audit annuel est réalisé par des auditeurs externes afin de garantir la conformité du produit financier avec le label. Plus de détails sur ce label sont disponibles sur le lien suivant: Label ISR - Critères d'attibution

Durant l'année, le Produit Financier a également revue sa stratégie ISR afin d'appliquer des exclusions supplémentaires requises pour les fonds PAB, telles que définies dans la section relatif aux indices de référence « Accord de Paris » de l'UE du Règlement Délégué (CDR (UE) 2020/1818) Article 12(1)(a)-(g). Plus d'informations peuvent être trouvées dans les politiques d'exclusion AXA IM (notamment la politique AXA IM relative aux risques climatiques), disponibles sur le site AXA IM via le lien suivant: Nos Politiques et Rapports | AXA IM FR

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Non applicable.

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

Securities Financing Transactions Regulation

30/12/2025

EUR

Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et Total Return Swaps exprimés en valeur absolue et en pourcentage de l'actif net du fonds

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant				1 140 054 492,23	
% de l'actif net total				12,63	

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Montant des titres et matières premières prêtés en proportion des actifs

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant des actifs prêtés					
% des actifs pouvant être prêtés					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors liquidités) pour tous les types d'opérations de financement (volume de garanties au titre des transactions en cours)

1 . Nom	
Volume des garanties reçues	
2 . Nom	
Volume des garanties reçues	
3 . Nom	
Volume des garanties reçues	
4 . Nom	
Volume des garanties reçues	
5 . Nom	
Volume des garanties reçues	
6 . Nom	
Volume des garanties reçues	
7 . Nom	
Volume des garanties reçues	
8 . Nom	
Volume des garanties reçues	
9 . Nom	
Volume des garanties reçues	
10 . Nom	
Volume des garanties reçues	

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
1 . Nom				BANQUE POSTALE	
Montant				741 292 191,97	
Domicile				FRANCE	
2 . Nom				BNP PARIBAS PA	
Montant				201 165 372,18	
Domicile				FRANCE	
3 . Nom				BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA	
Montant				200 521 182,82	
Domicile				ESPAGNE	
4 . Nom					
Montant					
Domicile					
5 . Nom					
Montant					
Domicile					
6 . Nom					
Montant					
Domicile					
7 . Nom					
Montant					
Domicile					
8 . Nom					
Montant					
Domicile					
9 . Nom					
Montant					
Domicile					
10 . Nom					
Montant					
Domicile					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Type et qualité des garanties (collatéral), en valeur absolue et sans compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Type et qualité de la garantie					
Liquidités					
Instruments de dette					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Actions					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Parts de fonds					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Monnaie de la garantie					
Pays de l'émetteur de la garantie					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Échéance de la garantie, en valeur absolue et sans compensation, ventilée en fonction des tranches ci-dessous

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
plus d'1 an					
ouvertes					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Échéance des opérations de financement sur titres et total return swaps ventilée en fonction des tranches ci-dessous

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois				451 985 332,86	
1 à 3 mois				690 993 414,11	
3 mois à 1 an					
plus d'1 an					
ouvertes					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Règlement et compensation des contrats

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Contrepartie centrale					
Bilatéraux				1 142 978 746,97	
Trois parties					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

• La compensation des contrats financiers listés détenus par le portefeuille est réalisée par le biais d'une contrepartie centrale

• La compensation des contrats financiers non listés détenus par le portefeuille et éligibles à la compensation centrale selon EMIR est réalisée par le biais d'une contrepartie centrale

• La compensation des contrats financiers non listés détenus par le portefeuille et non éligibles à la compensation centrale selon EMIR est réalisée de manière bilatérale avec les contreparties des transactions

• La compensation des opérations efficaces de portefeuilles est réalisée par un tiers aux transactions dans le cadre d'un contrat tri-partite de collatéral management.

Données sur la réutilisation des garanties

	Espèces	Titres
Montant maximal (%)	100,00	0,00
Montant utilisé (%)		
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces des opérations de financement sur titres et TRS		

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

L'OPC respecte les contraintes définies dans la position AMF n° 2013-06 relative aux fonds côtés et autres question liées aux OPCVM.
Les garanties financières reçues en espèces sont donc uniquement :
- placées en dépôt auprès d'entités prescrites à l'article 50, point f), de la directive OPCVM;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité;
- utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.
Les garanties financières reçues en titres ne sont pas réutilisées.
La rémunération estimée issue de la réutilisation des garanties de l'OPC est donc proche du taux monétaire de référence.

Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

1 . Nom	
Montant conservé	

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Montant total du collatéral versé	
En % de toutes les garanties versées	
Comptes séparés	
Comptes groupés	
Autres comptes	

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Données sur les revenus ventilées

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
OPC					
Montant					
en % du revenus					
Gestionnaire					
Montant					
en % du revenus					
Tiers (ex. agent prêteur…)					
Montant					
en % du revenus					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Les revenus générés par les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres bénéficieront majoritairement au fonds, le solde reviendra à l'agent prêteur selon les conditions définies dans le prospectus. Il peut néanmoins exister des décalages temporels de facturation impactant la présentation des données mentionnées dans le tableau relatif aux revenus ventilés.

Données sur les coûts ventilées

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
OPC					
Montant					
Gestionnaire					
Montant					
Tiers (ex. agent prêteur…)					
Montant					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Article 29 LEC

Conformément à l'article 29 de la loi française n°2019-1147 du 8 novembre 2019 (« Loi énergie-climat » ou LEC), les stratégies d'AXA IM en matière de climat et de biodiversité ainsi que son approche des risques ESG sont présentées dans les paragraphes ci-dessous.

Le fonds a également intégré des caractéristiques ESG spécifiques qui sont décrites ci-dessus dans l'Annexe conformément au Règlement (UE) 2019/2088 (« Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers », « *Sustainable Finance Disclosure Regulation* » en anglais ou SFDR) du rapport annuel du fonds et dans sa documentation juridique disponible sur AXA IM Fund Center : Fund Centre - AXA IM - Core (axa-im.com)

Cela inclut l'application des politiques d'exclusion AXA IM RI, disponibles sur le site internet de BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) suite à la fusion de BNPP AM et d'AXA IM à compter du 1er janvier 2026 : Investir de manière durable - BNP Paribas Asset Management France

Stratégie climatique d'AXA IM

Investisseur fondateur de l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM) lancée en décembre 2020, AXA IM s'engage à atteindre la neutralité carbone dans l'ensemble de ses portefeuilles au plus tard à l'horizon 2050, ainsi qu'à jouer un rôle essentiel en aidant ses clients à mieux comprendre le changement climatique et l'impact qu'il peut avoir sur ses portefeuilles et en les accompagnant dans l'adaptation de leurs décisions d'investissement en conséquence. En tant qu'actionnaire, il est également de notre responsabilité de dialoguer avec les entreprises. Ce dialogue nous permet de surveiller activement nos investissements et de nous assurer que nous maintenons des canaux ouverts qui peuvent donner vie au changement, au bénéfice de la société et de la planète.

Notre stratégie climatique est alignée sur les cadres proposés par la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), le Institutional Investor Group on Climate Change (IIGCC) et la Paris Aligned Investment Initiative (PAII) coordonnée par l'IIGCC, et se traduit par notre implication active dans des initiatives internationales telles que Climate Action 100+ (CA 100+) ou la Climate Bonds Initiative. Elle comprend les éléments suivants :

- **Objectifs zéro émission nette** :
    - AXA IM a publié ses premiers objectifs de zéro émission nette en octobre 2021, dans le cadre du premier rapport d'étape de l'initiative NZAM[1]. Ces objectifs ont ensuite été révisés en avril 2022[2], et couvraient 68 % des actifs sous gestion totaux d'AXA IM à fin 2024[3].
    - Des cibles « zéro émission nette » et cadres méthodologiques spécifiques[4] pour les actifs dans des entreprises cotées (obligations et actions cotées), les obligations souveraines, les actifs immobiliers directs ainsi que les actifs en infrastructures directs, conformes aux meilleurs standards de marché[5] tenant compte des informations internes et externes, ont été définis et permettent de déterminer l'alignement de nos actifs avec une trajectoire « zéro émission nette », et une nouvelle cible « zéro émission nette » pour les actifs directs en infrastructure sera déployée en 2025.

[1] Cf. rapport d'étape 2021 de l'initiative NZAM, décembre 2021 : NZAM-Progress-Report.pdf (netzeroassetmanagers.org)
[2] Cf. Rapport de publication de l'objectif initial de l'initiative NZAM, mai 2022 : NZAM-Initial-Target-Disclosure-Report-May-2022-1.pdf (netzeroassetmanagers.org)
[3] Ces objectifs ne sont actuellement pas mis en œuvre pour d'autres classes d'actifs alternatives et privés (c.-à-d. crédit alternatif et autres financements structurés et privés d'AXA IM Alts et d'AXA IM Prime, et actifs d'AXA IM Select). Hors coentreprises, le taux de couverture est d'environ 77 % à fin 2024. Si l'on inclut le capital et la dette d'infrastructures en propriété directe couverts par les objectifs « zéro émission nette » récemment fixés, le taux de couverture de nos actifs sous gestion totaux gérés conformément à une trajectoire zéro émission nette a atteint environ 70 % à fin 2024, coentreprises comprises (environ 79 % hors coentreprises).
[4] La définition de nos cibles « net zéro » et les cadres méthodologiques correspondants sont fondés sur les orientations et les recommandations de la Net Zero Investment Framework (NZIF) : Net Zero Investment Framework
[5] Les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) sur les indicateurs et objectifs, le Net Zero Investment Framework de l'IIGCC, les trajectoires de décarbonation du Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM) concernant les actifs immobiliers et l'Indice Germanwatch de performance en matière de changement climatique (CCPI) concernant les actifs souverains.

- **Actionnariat actif[6] :**
    - L'engagement et un dialogue continu avec les entreprises et nos clients jouent un rôle crucial pour influencer les trajectoires vers la neutralité carbone. L'atténuation du changement climatique représente une part significative de nos interactions en tant qu'actionnaire. En 2021, AXA IM a mis en place une politique d'engagement reposant sur le principe « Après trois infractions, c'est l'exclusion » (« *Three strikes you're out* » en anglais), axée sur les entreprises en retard du point de vue de l'atténuation du changement climatique. À ce titre, en utilisant une liste prioritaire d'entreprises, si nous ne constatons aucun progrès de leur part en regard des objectifs spécifiques fixés au début de l'engagement, nous nous désengagerons au bout de trois ans. En 2024, AXA IM a poursuivi son engagement avec au moins une réunion avec chaque entreprise identifiée comme « retardataire climatique » que nous avions annoncé en 2021 et avec lesquels nous avons initié l'engagement en 2022. Pour les retardataires engagés depuis 2022, la saison des rapports et des assemblées générales de 2025 était la dernière occasion de s'engager et de constater des progrès avant que le désinvestissement ne soit déclenché et, en conséquence, nous avons désinvesti de deux entreprises après l'envoi d'une dernière lettre du PDG d'AXA IM.
    - Des discussions ont également lieu avec les émetteurs souverains sur des sujets ESG lors de réunions régulières avec le Trésor public, les banques centrales et d'autres ministères et agences gouvernementales, ainsi que dans le cadre d'émissions spécifiques d'obligations vertes et sociales, une occasion d'approfondir les programmes de dépenses publiques durables des émetteurs souverains et ainsi de mieux comprendre les risques ESG d'un pays.
    - En ce qui concerne le vote, nous pourrions être amenés à voter contre la direction, le président du conseil d'administration et le directeur général, si les entreprises des secteurs exposés aux enjeux climatiques n'ont pas de stratégie zéro émission nette avec des objectifs de réduction des émissions de carbone à court, moyen et long termes, ainsi qu'une rémunération des dirigeants alignée sur les objectifs de la stratégie climatique. En outre, nous évaluons la cohérence du plan de transition des entreprises en portefeuille par rapport à leur stratégie climatique et nous leur demanderons de rendre compte aux actionnaires et aux parties prenantes de la réalisation intermédiaire des objectifs de ces plans de transition. Par ailleurs, depuis 2023, nous demandons formellement une transparence suffisante sur la gouvernance des questions liées au climat au niveau des conseils d'administration, conformément aux recommandations de la TCFD. Une divulgation insuffisante peut entraîner un vote contre le président du comité de gouvernance ou le président du conseil d'administration. Nous sommes également attentifs aux pratiques de lobbying en faveur du climat, afin de garantir la cohérence entre les objectifs déclarés publiquement et les activités de lobbying des entreprises dans les différentes zones géographiques, accompagnées d'informations adéquates. Un vote dissident contre les résolutions pertinentes peut être émis pour les entreprises pétrolières et gazières qui ne rendent pas compte de manière appropriée de leurs activités de lobbying climatique[7].

- **Exclusions[8] :** AXA IM exclut les entreprises qui ne répondent pas à certains critères en matière de changement climatique, en se concentrant en particulier sur le charbon, ainsi que sur le pétrole et le gaz non conventionnels. Nos portefeuilles d'investissement excluent les entreprises de production d'électricité à base de charbon et les sociétés d'exploitation minière qui ne démontrent pas de manière crédible leur engagement en faveur de la transition énergétique. Depuis début 2022, nous excluons également les entreprises du secteur du pétrole et du gaz non conventionnels, en particulier les sables bitumineux, l'Arctique et le schiste. Plus récemment, depuis avril 2023, nous avons resserré de plusieurs de nos critères concernant le charbon, le pétrole et le gaz, i) en imposant un seuil d'exclusion plus strict aux entreprises dont plus de 15 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique et/ou de la production d'électricité à partir de charbon thermique (contre 30 % auparavant), ii) en excluant toutes les entreprises ayant de nouveaux projets d'extraction

[6] Voir les politiques d'actionnariat actif et d'engagement d'AXA IM : Investir de manière durable - BNP Paribas Asset Management France

[7] Pour plus d'information, voir la politique de gouvernance d'entreprise et de vote d'AXA IM : Investir de manière durable - BNP Paribas Asset Management France

[8] En tant que mandat du groupe AXA, le fonds applique la politique énergétique du groupe AXA et non celle d'AXA IM, disponible sur le site internet d'AXA : Investissement Responsable | AXA

de charbon ou de production d'électricité à partir de charbon ou des plans d'expansion, et iii) en imposant un seuil d'exclusion plus strict aux entreprises dont plus de 5 % du chiffre d'affaires provient de la production de sables bitumineux (contre 20 % auparavant). Le seuil d'exclusion basé sur le chiffre d'affaires provenant du charbon devrait également être réduit à 10 % à partir de 2026 dans les pays de l'OCDE dans le cadre de notre engagement à sortir du charbon d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE, et nous nous engageons à renoncer à tout investissement dans le charbon dans les pays de l'OCDE d'ici la fin de cette décennie, et dans le reste du monde d'ici 2040. Cet engagement sera matérialisé au fil du temps, à l'aide d'approches par des exclusions, mais aussi par le biais des interactions.

- **Transparence** : Depuis 2022, le reporting ESG disponible pour nos produits relevant – d'une part – de l'article 8 et ayant des approches ESG fondées sur un engagement significatif et – d'autre part – de l'article 9, comprendra une section climat améliorée, combinant des indicateurs historiques (intensité carbone pour les émissions de Scopes 1 et 2 ainsi que pour celles du Scope 3 en amont) et des indicateurs prospectifs (notamment le potentiel de réchauffement et la proportion d'entreprises ayant des objectifs scientifiques basés sur la science dans le portefeuille). Depuis 2023, ce reporting inclut également le profil « zéro émission nette » de ces portefeuilles.

La stratégie climatique détaillée appliquée par AXA IM conformément au décret d'application de l'article 29 de la LEC, incluant la liste détaillée de nos cibles « zéro émission nette », est décrite dans le Rapport Climat annuel d'AXA IM (Rapport combiné TCFD – Article 29 de la LEC)[9] : Investir de manière durable - BNP Paribas Asset Management France

[Si le champ « Carbon Transition » est « Yes » : mention supplémentaire à ajouter en bas de la sous-section « Stratégie Climatique »]

Le fonds s'est également engagé à s'aligner sur les objectifs d'atténuation du changement climatique de l'Accord de Paris, avec des objectifs spécifiques de décarbonation qui sont décrits ci-dessus dans l'Annexe conformément au Règlement (UE) 2019/2088 (« Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers », « *Sustainable Finance Disclosure Regulation* » en anglais – ou SFDR) du rapport annuel du fonds, dans la section dédiée à l'objectif d'investissement durable du produit financier, et dans sa documentation juridique disponible sur AXA IM Fund Center : Fund Centre - AXA IM - Core (axa-im.com)

Stratégie d'AXA IM en matière de biodiversité :

AXA IM s'engage à protéger la biodiversité. Nous avons renforcé notre stratégie dans l'optique de mieux intégrer les enjeux liés à la protection de la biodiversité dans notre processus d'investissement, notre recherche thématique et notre stratégie en matière d'engagement. En tant qu'investisseur, nous considérons que nous avons un rôle à jouer pour :

- Améliorer notre compréhension de la perte de biodiversité, des impacts des activités économiques sur la biodiversité ainsi que de la dépendance des industries au capital naturel ;
- Dialoguer avec les entreprises en portefeuille sur leurs pratiques et l'intégration de la biodiversité dans leur stratégie ;
- Intégrer les risques et les opportunités associés à la biodiversité dans notre analyse d'investissement ;
- Travailler sur la fixation d'objectifs dans le cadre de l'initiative d'engagement de la Finance for Biodiversity (FfB) Foundation signé en 2021 : dans le cadre du processus de fixation des objectifs du FfB Pledge, les premiers objectifs de lancement et de suivi d'AXA IM seront fixés en 2025 ;
- Promouvoir des investissements plus favorables à la nature, que ce soit dans les facilitateurs de solutions ou dans le capital naturel.

Exclusions[10]

[9] Cela inclut l'ensemble du périmètre de la stratégie climatique d'AXA IM : ses objectifs quantitatifs (à la fois au niveau des entités et pour chaque principale classe d'actifs), leurs horizons temporels, les indicateurs sous-jacents et les scénarios de référence : voir les sections 6.1 « Stratégie climatique » et 6.5 « Tableau de bord climatique » du dernier Rapport Climat d'AXA IM.

[10] En tant que mandat du groupe AXA, le fonds applique les politiques d'exclusion du groupe AXA et non celles d'AXA IM, qui sont cependant strictement équivalentes sur les critères d'exclusion relatifs à la biodiversité, et disponibles sur le site internet d'AXA : Investissement Responsable | AXA

AXA IM applique une politique d'exclusion de l'huile de palme à l'ensemble de ses actifs sous gestion depuis 2014, en excluant les entreprises en portefeuille qui ont des impacts défavorables sur la forêt, les écosystèmes naturels et les communautés locales. En 2021, AXA IM a étendu cette politique afin de couvrir les investissements intégrant des controverses importantes sur l'utilisation des sols et responsables de la perte de biodiversité et de la déforestation en ce qui concerne les produits du soja, le bétail et le bois. Face à ces conséquences, AXA IM mène activement une politique rigoureuse dans le cadre de ses investissements forestiers en sélectionnant ses actifs, ses partenaires forestiers et en adaptant ses pratiques de gestion pour répondre à ces défis mondiaux.

Indicateurs

Nous travaillons en étroite collaboration avec les fournisseurs de données, notamment Iceberg Data Lab (IDL), pour soutenir le développement d'indicateurs liés à la biodiversité. Nous testons actuellement un indicateur de l'empreinte biodiversité des entreprises (CBF) qui mesure l'impact négatif en termes de perte de biodiversité associée à la pression sur la biodiversité générée par les activités économiques des entreprises en portefeuille tout au long de leur chaîne de valeur. Les pressions sont liées aux facteurs de perte de biodiversité identifiés par l'IPBES. Le CBF couvre actuellement les pressions liées au changement d'utilisation des sols, aux émissions de GES, à la pollution de l'eau et de l'air. En tant qu'indicateur innovant et relativement nouveau, le CBF continue d'évoluer et fait l'objet d'améliorations méthodologiques prévues telles que, par exemple, une plus grande couverture des pressions. D'autres indicateurs liés à la biodiversité sont en cours d'élaboration par IDL, tels que les dépendances et les impacts positifs. Nous continuons de participer à de telles avancées.

Actionnariat actif[11]

Notre approche d'engagement vis-à-vis du thème complexe et naissant de la biodiversité a consisté à commencer à aligner nos principaux efforts d'engagement de manière à intégrer les connaissances existantes sur les pressions telles que la déforestation, et les connaissances émergeant sur les impacts négatifs et les secteurs qui comptent le plus pour la biodiversité et la nature. Nos principales activités d'engagement comprennent un programme que nous avons commencé à tester en 2022 en utilisant l'outil d'empreinte biodiversité développé par IDL décrit ci-dessus, ainsi que des programmes d'engagement sur des thèmes spécifiques, à savoir la déforestation et la pollution. Ainsi, en 2025, notre approche de l'engagement en faveur de la biodiversité était centrée sur l'alignement de nos efforts sur les connaissances établies et émergentes sur la nature et la biodiversité. Notre priorité était de cibler les secteurs ayant les impacts les plus importants sur la biodiversité. Nous avons donc effectué une analyse de l'empreinte de la biodiversité en utilisant les données de la CBF. Ces informations, complétées par des études externes telles que celles de TNFD et de la Fondation Finance for Biodiversity, nous ont permis d'établir une liste de priorités en matière d'engagement, en ciblant en particulier :

- Le secteur agroalimentaire, largement reconnu comme un contributeur important à la perte de biodiversité, représentait environ 33 % de tous les engagements liés à la biodiversité. Alors que la déforestation et la conversion des écosystèmes restaient le thème central de l'engagement, nous avons commencé à impliquer les entreprises dans l'« agriculture régénératrice », une solution mondialement reconnue à de multiples crises, y compris la perte de biodiversité, le changement climatique, la perturbation des cycles de l'eau et les défis sociaux ;
- Le secteur de la chimie, une priorité importante pour AXA IM, qui représente environ 22% de nos engagements liés à la biodiversité. Grâce à notre participation active à l'IIHC, nous avons encouragé plusieurs entreprises à améliorer la transparence de leurs portefeuilles de produits chimiques dangereux, à éliminer progressivement les produits chimiques persistants et à développer des alternatives plus sûres ;
- Les entreprises fabriquant des produits tels que des cosmétiques et des articles de toilette, des emballages et des équipements électriques ont également fait l'objet d'une attention particulière.

En 2025, nous avons entamé ou approfondi le dialogue avec les entreprises détenues opérant dans ces secteurs afin de les encourager, avant tout, à réduire les impacts négatifs de leurs activités sur la biodiversité et, dans la mesure du possible, à contribuer à sa restauration. Nous complétons en effet notre politique d'exclusion par des approches

[11] Voir les politiques d'actionnariat actif et d'engagement d'AXA IM : Investir de manière durable - BNP Paribas Asset Management France

d'engagement en discutant avec les entreprises qui sont exposées à ces questions, mais qui ne font pas l'objet de graves controverses et qui travaillent à réduire ces risques. Elle se concentre sur les entreprises impliquées dans la chaîne d'approvisionnement des produits agricoles/forestiers, plus particulièrement la chaîne de valeur des principales matières premières associées à la déforestation et à la conversion des écosystèmes. Les dialogues progressent de manière adéquate, bien que quelques engagements soient passés à une phase d'escalade à partir de 2023 par le biais du vote et de la collaboration afin de signaler la nécessité d'avancer davantage et d'améliorer le dialogue. Dans le cadre de la politique d'AXA IM et en particulier de cet engagement, nous travaillons également sur des sujets au-delà de la déforestation avec l'objectif de comprendre comment ces entreprises répondent aux enjeux liés à la protection de la biodiversité et du capital naturel. Pour les actions d'engagement reposant sur des données d'empreinte biodiversité, AXA IM utilise ces données pour l'aider à sélectionner et hiérarchiser les secteurs et les entreprises qui présentent une empreinte biodiversité significative et pour contribuer à éclairer nos dialogues en tenant compte des principales pressions d'une entreprise en matière de biodiversité indiquées par le CBF. L'objectif ultime est d'encourager les entreprises à développer une stratégie globale en matière de biodiversité qui atténue efficacement les impacts sur la biodiversité et soutient une transformation « positive pour la nature », ainsi que d'améliorer la communication d'informations. https://frc-word-edit.officeapps.live.com/we/wordeditorframe.aspx?ui=fr&rs=fr-FR&wopisrc=https://axaim.sharepoint.com/sites/TeamsStewardshipReport/_vti_bin/wopi.ashx/files/60f8d46223e04ced9a01e0a2c6b87a40&wdlor=c527B3092-A929-4727-8803-5DCC43AD3095&wdenableroaming=1&mscc=1&hid=56FE940B-E08E-4FC8-BC23-8E238B7AF304&wdorigin=Outlook-Body.Sharing.ServerTransfer&wdhostclicktime=1705307259069&jsapi=1&jsapiver=v1&newsession=1&corrid=a2b9d7ee-6391-405c-8428-7d4763d38908&usid=a2b9d7ee-6391-405c-8428-7d4763d38908&sftc=1&cac=1&mtf=1&sfp=1&instantedit=1&wopicomplete=1&wdredirectionreason=Unified_SingleFlush&rct=Normal&ctp=LeastProtectedNous nous engageons également de manière collaborative sur la pollution dans le secteur chimique pour lutter contre la pollution et les risques pour la santé découlant de la production et de l'utilisation de substances dangereuses, et dans le secteur agroalimentaire pour lutter contre les risques de pollution par les nutriments posés par le niveau élevé de déchets animaux dans l'élevage industriel. Nous prévoyons de renforcer nos engagements collaboratifs sur la biodiversité en 2024 grâce à notre participation à Nature Action 100, comme décrit ci-dessous.

Initiatives

AXA IM mène des discussions constructives sur des sujets liés à la biodiversité avec WWF, CDP, Ceres et d'autres experts externes. En 2022, AXA IM est devenu membre de deux initiatives d'engagement collaboratif décrites ci-dessus : l'Initiative des investisseurs sur les produits chimiques dangereux (Investor Initiative on Hazardous Chemicals) soutenue par ChemSec[12] ; et l'engagement collaboratif sur les déchets et la pollution dirigé par FAIRR[13]. En 2023, nous avons rejoint l'Emerging Markets Investor Alliance dans le cadre de laquelle nous sommes membres du groupe de travail sur les biens de consommation de base qui entreprend des actions de plaidoyer en faveur des meilleures pratiques durables et transparentes sur les marchés émergents sur divers sujets, y compris la déforestation. En outre, nous faisons partie de Nature Action 100 (NA100), une initiative clé qui devrait renforcer encore la dynamique mondiale de la biodiversité. NA100 a été lancée opérationnellement en septembre 2023. AXA IM était membre du groupe d'investisseurs de lancement et est actuellement membre du groupe de pilotage. NA100 vise à engager des entreprises dans des secteurs clés jugés d'importance systémique pour inverser la perte de nature et de biodiversité d'ici 2030. AXA IM continue

[12] Voir le communiqué de presse : Des investisseurs totalisant 8 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion appellent à l'élimination progressive des « produits chimiques éternels » (« forever chemicals ») dangereux – ChemSec [Investors with $8 trillion call for phase-out of dangerous "forever chemicals" – ChemSec]

[13] Voir : Perte de biodiversité due aux déchets et à la pollution - FAIRR

également de participer activement aux initiatives leaders du secteur de la Finance for Biodiversity (FfB) Foundation[14], l'organisation à l'origine du FfB Pledge[15].

La stratégie détaillée en matière de biodiversité appliquée par AXA IM et, par extension, par le fonds, en application du décret d'application de l'article 29 de la LEC est décrite dans le Rapport Climat annuel d'AXA IM (Rapport combiné TCFD – Article 29 de la LEC)[16] : Investir de manière durable - BNP Paribas Asset Management France

À ce titre, il convient de noter qu'AXA IM n'a pas encore fixé d'objectif quantitatif pour la biodiversité à l'horizon 2030, comme l'exige le décret d'application de l'article 29 de la LEC, car des orientations fondées sur le marché pour fixer des objectifs alignés sur les objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité sont encore en cours d'élaboration, et nous manquons encore d'évolutions méthodologiques fondées sur le marché pour mesurer l'alignement des stratégies d'investissement avec les objectifs mondiaux à moyen et long termes.

Toutefois, dans le cadre de notre engagement volontaire en tant que signataire de l'engagement FfB, et en application des recommandations fournies par la FfB Foundation sur la fixation d'objectifs en matière de nature pour les gestionnaires d'actifs, nous avons récemment structuré les « objectifs d'initiation » suivants, tels que définis par la FfB Foundation[17], qui sont détaillés dans le Rapport Climat annuel d'AXA IM (Rapport combiné TCFD – Article 29 de la LEC)[18], disponible sur le site de BNPP AM : Investir de manière durable - BNP Paribas Asset Management France

Gestion des risques financiers liés aux critères ESG par AXA IM

AXA IM utilise une approche de gestion des risques financiers liés aux critères ESG (ou « risques de durabilité ») qui découle de l'intégration des critères ESG dans ses processus de recherche et d'investissement. Nous avons mis en place un cadre d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement basé sur des facteurs de durabilité. Ce cadre s'appuie notamment sur les éléments suivants :

[14] AXA IM préside le groupe de travail Biodiversity Impact Metrics (Indicateurs d'impact sur la biodiversité) de la Finance for Biodiversity Foundation et participe activement au groupe de travail Engagement.
[15] Finance for Biodiversity Pledge: Finance for Biodiversity Foundation | FfB Pledge Signatories & Repository
[16] Cela inclut les fonds pour lesquels une stratégie spécifique en matière de biodiversité est appliquée, et la mesure d'impact associée : voir les sections 7. « Stratégie en matière de biodiversité » et 7.1 « Introduction d'indicateurs spécifiques à la biodiversité » du dernier Rapport Climat d'AXA IM.
[17] Voir la Directive sur la déclaration d'informations relatives à l'engagement FfB à l'intention des signataires : FFB_Reporting_Guidance_for_Signatories-October-2024.pdf
[18] Cela inclut les fonds pour lesquels une stratégie spécifique en matière de biodiversité est appliquée, et la mesure d'impact associée : voir les sections 7. « Stratégie en matière de biodiversité » et 7.3 « Introduction d'indicateurs spécifiques à la biodiversité » du dernier Rapport Climat d'AXA IM.

- **Politiques d'exclusions sectorielles et normatives**[19] couvrant les facteurs E, S et G :
    - **Environnement – E** : climat (extraction du charbon et production d'énergie à base de charbon ; production de sables bitumineux et oléoducs liés aux sables bitumineux ; pétrole et gaz de schiste et pétrole et gaz étanches ; pétrole et gaz arctiques), biodiversité (protection des écosystèmes et déforestation) et matières premières agricoles (dérivés de matières premières alimentaires) ;
    - **Social – S** : santé (producteurs de tabac), travail, société et droits de l'homme (violations des normes et standards internationaux [20] ; fabrication d'armes controversées ; producteurs d'armes au phosphore blanc ; exclusion des investissements dans des titres émis par des pays où des violations graves des droits de l'Homme sont observées) ;
    - **Gouvernance – G** : éthique des affaires (controverses sévères, violations des normes et standards internationaux), corruption (controverses sévères, violations des normes et standards internationaux).
- **Méthodologies de notation ESG** pour les obligations d'entreprise cotées, les obligations souveraines et les obligations vertes, sociales et/ou durables :
    - AXA IM a mis en place des méthodologies de notation pour noter les émetteurs sur des critères ESG. Nous avons récemment adopté un modèle de notation ESG à fournisseur unique qui est associé à la propre analyse d'AXA IM. Intitulée Q² (Qual et Quant), cette nouvelle approche qualitative et quantitative améliorée offre une couverture accrue ainsi qu'une analyse fondamentale affinée et fournit un score structuré. En utilisant le modèle de notation ESG de MSCI comme point de départ, la méthodologie Q² permet d'augmenter la couverture fournie par MSCI. Ainsi, lorsque MSCI ne fournit pas de notation pour un émetteur, les analystes ESG d'AXA IM peuvent fournir une analyse ESG fondamentale documentée, qui à son tour sera transformée en un score ESG quantitatif suivant la méthodologie d'agrégation des piliers MSCI et la normalisation des scores, ces scores ESG qui améliorent la couverture étant appelés « Qual » + « Quant » ;
    - Dans la méthodologie appliquée pour les entreprises, la gravité des controverses est évaluée et suivie en permanence pour faire en sorte que les risques les plus significatifs soient reflétés dans le score ESG final. Les controverses de grande gravité entraîneront des baisses importantes des scores des sous-facteurs et, en fin de compte, des scores ESG.
    - Les données utilisées dans ces méthodologies comprennent les émissions de carbone, le stress hydrique, la santé et la sécurité au travail, les normes de travail de la chaîne d'approvisionnement, l'éthique des affaires, le risque lié à la sécurité énergétique et le bien-être. AXA IM note les émetteurs selon des critères ESG (obligations d'entreprise et souveraines cotées) basés sur des données quantitatives et/ou une évaluation qualitative issue de la recherche interne et externe.
    - Ces scores ESG offrent une vision standardisée et holistique de la performance des émetteurs sur les facteurs ESG et permettent à la fois de promouvoir les facteurs environnementaux et sociaux et d'intégrer davantage les risques et opportunités ESG dans les décisions d'investissement.

Ce cadre nous permet de nous assurer que nous examinons l'impact de la durabilité sur le développement, la performance ou la position d'une entreprise, ainsi que les effets significatifs sur la valeur financière au sens large (matérialité financière). Elle nous aide également à évaluer les impacts externes des activités d'un actif sur les facteurs ESG (matérialité ESG).

Ce cadre est complété par les éléments suivants :

- **Recherche ESG interne** sur des thèmes clés tels que le changement climatique, la biodiversité, la diversité hommes-femmes et le capital humain, la cybersécurité et la confidentialité des données, ainsi que sur la santé et la nutrition, soutenue par des recherches de courtiers ainsi que par des réunions régulières avec les entreprises, la participation

[19] En tant que mandat du groupe AXA, le fonds applique les politiques d'exclusion du groupe AXA et non celles d'AXA IM, disponibles sur le site internet d'AXA : Investissement Responsable | AXA

[20] Principes du Pacte mondial des Nations Unies, Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP).

à des conférences et à des événements du secteur. Cette recherche nous aide à mieux comprendre la matérialité de ces enjeux ESG sur les secteurs, les entreprises et les pays.

- **Analyse qualitative ESG et d'impact interne** au niveau des entreprises et des pays.
- **Indicateurs clés de performance (ICP) sur les facteurs ESG :** Les équipes d'investissement ont accès à un large éventail de données et d'analyses extra-financières sur les facteurs ESG, sur l'ensemble des classes d'actifs. Plus précisément, un ensemble d'ICP environnementaux est disponible dans l'outil Front Office pour permettre une compréhension et une analyse complètes au niveau des émetteurs. Ils s'appuient sur notre relation avec des fournisseurs tels que MSCI, S&P Trucost et Beyond Ratings.
- **Stratégie d'actionnariat actif[21] :** Nous adoptons une approche active et impactante de l'actionnariat actif (engagement et vote) en utilisant notre envergure en tant que gestionnaire d'investissement mondial pour influencer les pratiques des entreprises et du marché. Ce faisant, nous nous efforçons de réduire le risque d'investissement, d'améliorer les rendements et d'avoir un impact positif sur la société et l'environnement. Ces facteurs sont essentiels pour créer de la valeur durable à long terme pour nos clients.

Si de tels risques en matière de durabilité se matérialisent dans le cadre d'un investissement, ils peuvent avoir un impact négatif sur la performance financière de l'investissement concerné. AXA IM ne garantit nullement que les investissements ne sont en aucun cas soumis à des risques de durabilité et rien ne garantit que l'évaluation des risques de durabilité permettra d'identifier à tout moment l'intégralité des risques de durabilité. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'évaluation de l'impact des risques en matière de durabilité sur la performance d'un produit donné est difficile à prévoir et est soumise à des limites inhérentes telles que la disponibilité et la qualité des données.

L'approche détaillée de la prise en compte des risques ESG dans les processus de gestion des risques appliqués par AXA IM et, par extension, par le fonds, conformément au décret d'application de l'article 29 de la LEC est décrite dans le Rapport Climat annuel d'AXA IM (Rapport combiné TCFD – Article 29 LEC)[22] : Investir de manière durable - BNP Paribas Asset Management France

[21] Voir les politiques d'actionnariat actif et d'engagement d'AXA IM : Investir de manière durable - BNP Paribas Asset Management France

[22] Cela inclut le cadre de gestion des risques ESG d'AXA IM, l'impact des facteurs ESG sur les rendements, et l'évaluation des risques physiques et liés à la transition climatique (y compris l'analyse de la valeur à risque pour les scénarios 1,5°C, 2°C et 3°C, à l'aide de la méthodologie Climate VaR de MSCI) : voir section 8. « Gestion des risques» et 6.5 « Tableau de bord climatique » du dernier Rapport Climat d'AXA IM.

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 décembre 2025)



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2025

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe
1, boulevard Haussmann
75009 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AXA IM EURO LIQUIDITY SRI relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2024 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

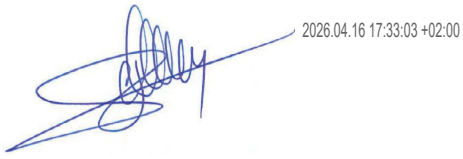
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM



Bilan actif au 30/12/2025 en EUR

	30/12/2025	30/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**	**0,00**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)[1]	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)[1]	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)[1]	**512 272 954,17**	**875 757 708,05**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	512 272 954,17	875 757 708,05
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	**6 058 566 722,26**	**7 382 899 344,99**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	246 867 027,66
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	6 058 566 722,26	7 136 032 317,33
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**284 435 630,79**	**277 856 067,36**
OPCVM	284 435 630,79	277 856 067,36
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	**924 635 765,15**	**372 802 333,79**
Instruments financiers à terme (G)	**4 253 047,62**	**10 887 490,00**
Opérations temporaires sur titres (H)	**1 142 978 746,97**	**1 186 796 407,40**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	1 142 978 746,97	1 186 796 407,40
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I)	**0,00**	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**8 927 142 866,96**	**10 106 999 351,59**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**15 695 047,99**	**19 401 344,00**
Comptes financiers	**408 920 020,16**	**572 891 457,23**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II[1]	**424 615 068,15**	**592 292 801,23**
Total Actif I + II	**9 351 757 935,11**	**10 699 292 152,82**

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Information Classification: Confidential

Bilan passif au 30/12/2025 en EUR

	30/12/2025	30/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	8 818 921 668,28	10 270 098 097,20
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	210 511 895,14	404 087 759,52
Capitaux propres I	**9 029 433 563,42**	**10 674 185 856,72**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**4 730 945,58**	**12 439 045,46**
Emprunts	**0,00**	**0,00**
Autres passifs éligibles (C)	**0,00**	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**4 730 945,58**	**12 439 045,46**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**317 593 426,11**	**12 667 250,64**
Concours bancaires	**0,00**	**0,00**
Sous-total autres passifs IV	**317 593 426,11**	**12 667 250,64**
Total Passifs : I + III + IV	**9 351 757 935,11**	**10 699 292 152,82**

Information Classification: Confidential

Compte de résultat au 30/12/2025 en EUR

	30/12/2025	30/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	0,00	0,00
Produits sur obligations	20 497 517,75	30 382 411,74
Produits sur titres de créance	32 785 471,14	60 010 392,28
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	305 141 631,55	216 996 581,82
Produits sur opérations temporaires sur titres	28 716 058,40	29 344 212,91
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	9 461 614,15	12 620 637,77
Autres produits financiers	9 457 061,48	17 785 555,42
Sous-total Produits sur opérations financières	**406 059 354,47**	**367 139 791,94**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	-303 883 010,02	-210 187 551,65
Charges sur opérations temporaires sur titres	-0,26	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres charges financières	-140 708,50	-280 919,22
Sous-total charges sur opérations financières	**-304 023 718,78**	**-210 468 470,87**
Total Revenus financiers nets (A)	**102 035 635,69**	**156 671 321,07**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-13 727 095,18	-13 715 668,89
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	-2 168,16	-2 688,71
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-13 729 263,34**	**-13 718 357,60**
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	**88 306 372,35**	**142 952 963,47**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-11 563 388,66**	**15 008 527,87**
Revenus nets I = C + D	**76 742 983,69**	**157 961 491,34**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	215 515 565,18	176 704 024,00
Frais de transactions externes et frais de cession	-100 279,24	-52 905,50
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**215 415 285,94**	**176 651 118,50**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-24 541 243,49**	**15 196 031,75**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**190 874 042,45**	**191 847 150,25**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-64 476 267,97	47 337 930,14
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	**-64 476 267,97**	**47 337 930,14**

Information Classification: Confidential

Compte de résultat au 30/12/2025 en EUR

	30/12/2025	30/12/2024
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**7 371 136,97**	**6 941 187,79**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**-57 105 131,00**	**54 279 117,93**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice **J**	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice **K**	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice **L**	0,00	0,00
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K + L	**0,00**	**0,00**
Résultat net = I + II + III - IV	**210 511 895,14**	**404 087 759,52**

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Information Classification: Confidential

Rappel de la stratégie d’investissement

L'objectif de l'OPCVM est de chercher à surperformer, après déduction des frais de gestion réels, l'€STR capitalisé majoré de 2 points de base sur un horizon de placement recommandé de 2 mois. L'OPCVM met en œuvre une gestion dynamique et discrétionnaire reposant notamment sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs, tout en prenant en compte une approche liée à l'investissement socialement responsable et respectueuse des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) qui sont des éléments clés retenus dans les décisions d'investissement. L'attention du porteur est attirée sur le fait qu'en cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion et sa valeur liquidative serait susceptible de baisser de manière structurelle.

Le prospectus du FCP décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Information Classification: Confidential

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC n°2022-03 relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable.

Evénement exceptionnel intervenu au cours de l'exercice : Néant.

Changements d'estimation et changements de modalités (à justifier le cas échéant) : Néant.

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice : Néant.

Changements comptables soumis à l'information des porteurs : Néant.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité ;

- Régularité, sincérité ;

- Prudence ;

- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

1. **Dérogations (le cas échéant) :**

- Aux hypothèses de base sur lesquelles est normalement fondée l'élaboration des états financiers pour les comptes annuels : Néant

- Aux règles générales d'établissement et de présentation des états financiers, notamment à la dérogation sur la durée de l'exercice : Néant

2. **Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs**

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes annuels de la manière suivante :

Valeurs mobilières :

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers :

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers : cours de clôture du jour de valorisation (source : Thomson-Reuters).

- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : WM Company).

- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable, y compris les Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF), sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Les parts ou actions d'OPC :

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les Titres de Créance Négociable hors Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF):

Information Classification: Confidential

Les titres de Créance Négociables (TCN) sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui d'émission ou d'émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont :
- pour l'Euro, courbe de swap €STR (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour l'USD, courbe de swap Fed Funds (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour le GBP, courbe de swap SONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS).

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les instruments de titrisation :

- Titres adossés à des actifs (ABS) : les ABS sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de prestataires de service, de fournisseurs de données, de contreparties éligibles et/ou de tierces parties désignés par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

- Obligations adossées à des actifs (CDO) et Obligations adossés à des prêts (CLO) :
  - (i) les tranches subordonnées émises par des CDO et/ou CLO et (ii) les CLO « sur-mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant des banques arrangeuses, des « Lead Managers », des contreparties s'étant engagées à fournir ces cours d'évaluation et/ou des tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles)
  - (ii) les titres émis par des CDO et/ou CLO qui ne sont ni (i) des tranches subordonnées de CDO et/ou CLO ni (ii) des CLO « sur mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

  Les cours utilisés pour l'évaluation des instruments de titrisation sont sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Prêt/Emprunt :
  - Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres ; la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.

  - Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles.

- Pensions :
  - Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
  - Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.

- Instruments financiers reçus et/ou données en garantie :

  -La société de gestion procèdera selon les règles d'évaluation prévues dans le prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché. Les appels de marge seront réalisés sur une base quotidienne.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :

Ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation

- Contract for difference (CFD) : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le strike des titres sous-jacents.

- Dérivés sur événement de crédit (CDS) : les CDS sont valorisés selon la méthode standard pour les CDS préconisée par l'ISDA. (Sources : Markit pour les courbes de CDS et le taux de recouvrement ainsi que Bloomberg pour les courbes de taux d'intérêts).

- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
  - La valeur nominale de l'instrument,
  - Le prix d'exercice de l'instrument,
  - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
  - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,

Information Classification: Confidential

- Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie, calculé en utilisant les courbes de taux appropriées.

⇨ Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

- Swap de taux contre €STR, FED FUNDS ou SONIA :
  Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux zéro-coupon.
- Swap de taux d'intérêts contre une référence EURIBOR ou LIBOR :
  Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

⇨ Produits dérivés de gré à gré en dehors de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD) :

Les instruments dérivés sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Si la Société de gestion le juge nécessaire, un investissement ou un titre spécifique peut être évalué selon une méthode alternative que celles présentées précédemment, sur recommandation du Global Risk Management ou d'un gérant de portefeuille après validation du Global Risk Management. Lorsque la valeur d'un investissement n'est pas vérifiable par la méthode habituelle ni une méthode alternative, celle-ci correspondra à la valeur de réalisation probable estimée, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.
En pratique, si la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction à un prix significativement différent de l'évaluation prévue à la lecture des règles de valorisation présentées ici, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix

3. Méthodes de comptabilisation

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons ENCAISSES.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques au FCP et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières frais exclus.

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

4. Politiques de distribution

Les Sommes Distribuables sont composées conformément aux dispositions légales, par :

- le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les Sommes Distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

5. Méthode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

Information Classification: Confidential

- les commissions de mouvement facturées au FCP,
- la rémunération perçue par l'agent prêteur résultant de la mise en place des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les frais de gestion et de fonctionnement facturés au FCP, sont donc :

- Frais directement imputés au compte de résultat du FCP:
    - Frais de gestion dont frais de gestion externes a la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats):
        - Le taux maximum s'élève à 0,20 % de l'actif net (OPC inclus).
- Frais indirect maximum (commission et frais de gestion) :
    - Le taux maximum s'élève à 0,20 % TTC de l'actif des OPC sélectionnés.
    - Les commissions de souscription/rachat indirectes ne dépasseront pas un plafond de 1%, étant précisé qu'aucune commission de souscription/rachat indirecte ne sera payée des lors que l'OPC sous-jacent est géré, directement ou par délégation, par la même société de gestion. L'OPCVM n'investit pas dans des parts ou actions d'OPC monétaires cibles dont les commissions de souscription et de rachat sont acquises à l'OPC.
- Commission de mouvement / Dépositaire :
    - Le prélèvement maximum sur chaque transaction est de 50 € TTC.
- Commission de surperformance :
    - Equivalente à 30% de la surperformance entre la performance de l'OPCVM et la performance de l'ESTR Capitalisé augmenté de 2 bps.
    - Calcul de la performance :

    Chaque Jour de la valorisation, si la surperformance est positive, une provision au titre de la commission de performance équivalente à 30% de la surperformance sera prélevé.

    Si la surperformance est positive mais néanmoins inférieure à celle du Jour de valorisation précèdent, ladite provision sera ajustée par des reprises sur provisions jusqu'à concurrence du total des provisions déjà accumulées.
- Rétrocession de frais de gestion :
    - Néant
- Nature des frais pris en charge par l'entreprise pour les fonds d'épargne salariale. Cette rubrique de frais n'est pas applicable aux OPC autres que les Fonds d'Epargne Salariale :
    - Non applicable.

6. Principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit

Afin de classer les titres exposés directement aux marchés de crédit dans les catégories suivantes :

Titres avec une notation de crédit favorable ou « INVESTMENT GRADE »

Titres les plus risqués ou « Non INVESTMENT GRADE »

Titres non notés ou sujets à notation interne ou « NON NOTÉS »

Les notations financières de 3 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

La règle appliquée consiste à retenir :

- En priorité, la moins bonne note du titre entre les 3 agences si elle existe ;
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	30/12/2025	30/12/2024	28/12/2023	29/12/2022	30/12/2021
Actif net total	**9 029 433 563,42**	**10 674 185 856,72**	**7 942 407 562,47**	**5 423 574 744,15**	**5 495 344 809,43**
Retail capi.					
Actif net	9 029 433 563,42	10 674 185 856,72	7 942 407 562,47	5 423 574 744,15	5 495 344 809,43
Nombre de parts	185 203,8065	224 165,5061	173 358,9875	122 422,7643	124 024,5210
Valeur liquidative unitaire	48 754,0387	47 617,4325	45 814,8012	44 302,0117	44 308,5348
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes et réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	1 444,98	1 560,48	993,58	-168,74	-192,35

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Evolution des capitaux propres

	30/12/2025	30/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**10 674 185 856,72**	**7 942 407 562,47**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	34 613 536 491,88	29 356 871 493,53
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-36 497 534 175,50	-26 992 035 211,39
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	88 306 372,35	142 952 963,47
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	215 415 285,94	176 651 118,50
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-64 476 267,97	47 337 930,14
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**9 029 433 563,42**	**10 674 185 856,72**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
Retail capi.		
Parts souscrites durant l'exercice	717 509,8924	34 613 536 491,88
Parts rachetés durant l'exercice	-756 471,5920	-36 497 534 175,50
Solde net des souscriptions/rachats	-38 961,6996	-1 883 997 683,62

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
Retail capi.	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0000978371	C	Capitalisable	EUR	9 029 433 563,42	185 203,8065	48 754,0387

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Options	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Swaps	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Autres instruments financiers	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Total	**0,00**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	**924 635,77**	924 635,77	0,00	0,00	0,00
Obligations	**512 272,95**	0,00	512 272,95	0,00	0,00
Titres de créances	**6 058 566,72**	6 058 566,72	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**1 142 978,75**	0,00	1 142 978,75	0,00	0,00
Comptes financiers	**408 920,02**	0,00	0,00	0,00	408 920,02
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	**NA**	-25 461,59	3 994 676,90	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**NA**	**6 957 740,90**	**5 649 928,60**	**0,00**	**408 920,02**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 mois -1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	924 635,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	137 395,14	50 065,35	142 210,73	182 601,73	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	439 152,32	1 220 525,47	4 398 888,93	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	1 142 978,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	408 920,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	3 991 089,50	-4 889,67	-16 984,52	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**7 044 171,50**	**1 265 701,15**	**4 524 115,14**	**182 601,73**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro					Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	512 272,96	0,00	0,00
Titres de créances	6 058 566,72	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**6 570 839,68**	**0,00**	**0,00**

Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre des règles et méthodes comptables.

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	**0,00**	
Instruments financiers à terme non compensés		
CREDIT AGRICOLE S.A.	677,54	
NATIXIS CAPITAL MARKET	614,64	
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG	562,47	
CREDIT AGRICOLE CIB	453,38	
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	427,51	
NATIXIS FRANCE	314,77	
HSBC France	301,80	
BNP PARIBAS (FORMERLY BANQUE NATIONALE DE PARIS S.A.)	273,59	
BNP PARIBAS PA	269,58	
HSBC	140,42	
NATIXIS	123,46	
BARCLAYS CAPITAL	93,88	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
BANQUE POSTALE	741 292,19	
BNP PARIBAS PA	201 165,37	
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA	200 521,18	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	**0,00**	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	**0,00**	
Titres financiers empruntés	**0,00**	
Titres reçus en garantie	**0,00**	
Titres financiers donnés en pension	**0,00**	
Créances		
Collatéral espèces		
BNP PARIBAS PA	100,00	
Dépôt de garantie espèces versé	**0,00**	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		**0,00**
Instruments financiers à terme non compensés		
NATWEST MARKETS N.V.		138,41
CREDIT AGRICOLE S.A.		115,21
CREDIT AGRICOLE CIB		101,10
NATIXIS CAPITAL MARKET		37,46
BNP PARIBAS PA		37,29
GOLDMAN SACHS AND CO. LLC		18,62
NATIXIS		0,03

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Dettes		
Collatéral espèces		
BANQUE POSTALE		4 353,13
BNP PARIBAS PA		1 011,00

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d’autres OPC

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	30/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	0,00
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	15 695 047,99
Frais de gestion	0,00
Autres créditeurs divers	0,00
Total des créances	**15 695 047,99**
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	-299 999 999,44
Frais de gestion	-8 339 554,62
Dépôts de garantie	-7 321 804,05
Autres débiteurs divers	-1 932 068,00
Total des dettes	**-317 593 426,11**
Total des créances et dettes	**-301 898 378,12**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

Retail capi.	30/12/2025
Frais fixes	7 081 944,44
Frais fixes en % actuel	0,07
Frais variables	6 647 318,90
Frais variables en % actuel	0,07
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/12/2025
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	30/12/2025
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	-1 138 178 846,90
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	30/12/2025
Total			**0,00**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2025	30/12/2024
Revenus nets	**76 742 983,69**	**157 961 491,34**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**76 742 983,69**	**157 961 491,34**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**76 742 983,69**	**157 961 491,34**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	76 742 983,69	157 961 491,34
Total	**76 742 983,69**	**157 961 491,34**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,000	0,000
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2025	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**190 874 042,45**	**191 847 150,25**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**190 874 042,45**	**191 847 150,25**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**190 874 042,45**	**191 847 150,25**
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	190 874 042,45	191 847 150,25
Total	**190 874 042,45**	**191 847 150,25**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Dépôts			**924 635 765,15**	**10,24**
DPAT FIX 1.93 311225	EUR	419 686 000	419 708 499,83	4,65
DPAT FIX 1.94 311225	EUR	300 352 000	300 368 185,64	3,33
DPAT FIX 1.95 311225	EUR	204 548 000	204 559 079,68	2,26
Obligations			**512 272 954,17**	**5,67**
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**512 272 954,17**	**5,67**
banque - Clientele diverse			87 413 036,13	0,97
BANK OF NOVA SCOTIA SR UNSECURED REGS 03/26 VAR	EUR	50 000 000	50 039 625,83	0,56
UBS AG LONDON UBS AG LONDON	EUR	37 234 000	37 373 410,30	0,41
Banque commerciale - non US			179 496 051,89	1,99
BPCE SA REGS 03/26 VAR	EUR	62 000 000	62 135 245,35	0,69
CANADIAN IMPERIAL BANK SR UNSECURED REGS 03/26 VAR	EUR	25 200 000	25 220 265,00	0,28
ROYAL BANK OF CANADA SR UNSECURED REGS 04/11/2026	EUR	91 667 000	92 140 541,54	1,02
Chimie - Diversifie			50 226 372,50	0,55
OP CORPORATE BANK PLC REGS 19/05/2027	EUR	50 000 000	50 226 372,50	0,55
Gaz - distribution			50 070 193,11	0,55
NATWEST MARKETS PLC SR UNSECURED REGS 09/26 VAR	EUR	50 000 000	50 070 193,11	0,55
Secteur automobile - Voitures/camions legers			145 067 300,54	1,61
BMW FINANCE NV COMPANY GUAR 09/27 VAR	EUR	44 800 000	44 881 692,65	0,50
MERCEDES BENZ INT FINCE COMPANY GUAR REGS 06/26 VAR	EUR	50 000 000	50 065 349,39	0,55
MERCEDES BENZ INT FINCE COMPANY GUAR REGS 06/27 VAR	EUR	50 000 000	50 120 258,50	0,56
Titres de créances			**6 058 566 722,26**	**67,10**
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé			**6 058 566 722,26**	**67,10**
Agence Souveraine			59 278 493,95	0,66
ECP UNEDIC SA 15/07/2026	EUR	60 000 000	59 278 493,95	0,66
Alimentation - Produits laitiers			48 999 249,62	0,54
ECP DANONE 24/11/2026	EUR	50 000 000	48 999 249,62	0,54
banque - Clientele diverse			1 367 970 476,38	15,15
CD UBS AG LONDON 03/07/2026	EUR	50 000 000	49 435 670,24	0,55
CD UBS AG LONDON 13/10/2026	EUR	40 000 000	39 286 231,45	0,43
ECP BANCO SANTANDER SA 06/07/2026	EUR	20 000 000	19 774 386,33	0,22
ECP BANCO SANTANDER SA 08/07/2026	EUR	20 000 000	19 771 839,74	0,22
ECP BANCO SANTANDER SA 08/10/2026	EUR	50 000 000	49 130 259,79	0,54
ECP BANCO SANTANDER SA 11/09/2026	EUR	48 600 000	47 841 072,84	0,53
ECP BANCO SANTANDER SA 11/11/2026	EUR	50 000 000	49 017 625,32	0,54
ECP BANCO SANTANDER SA 12/10/2026	EUR	80 000 000	78 587 346,60	0,87
ECP BANCO SANTANDER SA 14/10/2026	EUR	74 000 000	72 683 510,95	0,80
ECP BANCO SANTANDER SA 31/08/2026	EUR	80 000 000	78 808 562,12	0,87

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
ECP CREDIT AGRICOLE SA 04/05/2026	EUR	70 000 000	69 480 667,42	0,77
ECP FS SOCIETE GEN./OSSIAM ETF 02/01/2026	EUR	70 000 000	69 992 093,62	0,78
ECP SVENSKA HANDELSBANKEN AB 07/10/2026	EUR	55 000 000	54 058 048,52	0,60
ECP SVENSKA HANDELSBANKEN AB 13/10/2026	EUR	50 000 000	49 125 574,96	0,54
ECP SVENSKA HANDELSBANKEN AB 17/09/2026	EUR	100 000 000	98 425 111,61	1,09
ECP SVENSKA HANDELSBANKEN AB 29/07/2026	EUR	70 000 000	69 121 463,04	0,77
ECP UBS AG LONDON 05/10/2026	EUR	80 000 000	78 614 186,64	0,87
ECP UBS AG LONDON 07/07/2026	EUR	50 000 000	49 423 023,19	0,55
ECP UBS AG LONDON 11/11/2026	EUR	80 000 000	78 420 666,28	0,87
ECP UBS AG LONDON 25/06/2026	EUR	60 000 000	59 354 378,26	0,66
ECP UNICREDIT SPA 25/06/2026	EUR	60 000 000	59 376 489,70	0,66
ECP UNICREDIT SPA 27/07/2026	EUR	60 000 000	59 253 939,31	0,66
ECP UNICREDIT SPA 28/08/2026	EUR	70 000 000	68 988 328,45	0,76
Banque commerciale - non US			3 275 298 205,37	36,27
CD BANK OF MONTREAL 06/07/2026	EUR	80 000 000	79 109 084,00	0,88
CD LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS(CP-CD) 18/09/2026	EUR	50 000 000	49 207 284,89	0,54
CD ROYAL BANK OF CANADA 06/11/2026	EUR	70 000 000	68 671 069,82	0,76
CD ROYAL BANK OF CANADA 24/09/2026	EUR	70 000 000	68 863 423,87	0,76
CD ROYAL BANK OF CANADA 30/11/2026	EUR	80 000 000	78 357 098,47	0,87
ECP BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA 16/11/2026	EUR	80 000 000	78 418 923,84	0,87
ECP BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARI 13/11/2026	EUR	86 000 000	84 317 954,28	0,93
ECP BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARI 14/05/2026	EUR	60 000 000	59 517 602,30	0,66
ECP BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARI 17/11/2026	EUR	92 000 000	90 175 422,74	1,00
ECP BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MU 05/11/2026	EUR	50 000 000	49 030 266,14	0,54
ECP BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MU 07/05/2026	EUR	70 000 000	69 461 271,33	0,77
ECP BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MU 08/07/2026	EUR	40 000 000	39 535 882,05	0,44
ECP BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MU 09/06/2026	EUR	80 000 000	79 218 831,34	0,88
ECP BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MU 09/12/2026	EUR	50 000 000	48 919 662,93	0,54
ECP BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MU 14/05/2026	EUR	70 000 000	69 430 742,45	0,77
ECP BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MU 29/09/2026	EUR	70 000 000	68 814 872,83	0,76
ECP BPCE 02/10/2026	EUR	70 000 000	68 806 215,35	0,76
ECP BPCE 04/06/2026	EUR	50 000 000	49 538 972,77	0,55
ECP BPCE 08/07/2026	EUR	60 000 000	59 312 717,89	0,66
ECP BPCE 09/12/2026	EUR	50 000 000	48 925 044,62	0,54
ECP BPCE 10/06/2026	EUR	100 000 000	99 038 264,64	1,10
ECP CAIXABANK SA 03/09/2026	EUR	30 400 000	29 946 511,48	0,33
ECP CAIXABANK SA 13/10/2026	EUR	40 000 000	39 299 386,33	0,43
ECP CAIXABANK SA 26/01/2026	EUR	50 000 000	49 924 820,10	0,55
ECP COMMERZBANK AG 06/07/2026	EUR	70 000 000	69 212 413,83	0,77
ECP COMMERZBANK AG 22/06/2026	EUR	70 000 000	69 272 928,00	0,77
ECP COMMERZBANK AG 29/10/2026	EUR	70 000 000	68 704 716,22	0,76
ECP CREDIT AGROCOLE SA 17/06/2026	EUR	60 000 000	59 384 729,06	0,66

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
ECP CREDIT AGROCOLE SA 24/09/2026	EUR	70 000 000	68 841 423,84	0,76
ECP ING BANK 28/10/2026	EUR	60 000 000	58 894 348,05	0,65
ECP ING BANK NV 01/10/2026	EUR	70 000 000	68 835 683,92	0,76
ECP ING BANK NV 08/06/2026	EUR	80 000 000	79 243 923,22	0,88
ECP INTESA SANPAOLO BANK 20/05/2026	EUR	50 000 000	49 581 363,43	0,55
ECP INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOUR 19/06/2026	EUR	42 000 000	41 567 909,61	0,46
ECP INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOUR 22/07/2026	EUR	60 000 000	59 254 186,71	0,66
ECP LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS 04/09/2026	EUR	50 000 000	49 253 067,27	0,54
ECP LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS 08/07/2026	EUR	50 000 000	49 435 013,04	0,55
ECP LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS 09/06/2026	EUR	70 000 000	69 330 971,04	0,77
ECP LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS 13/03/2026	EUR	20 000 000	19 916 366,20	0,22
ECP LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS 16/06/2026	EUR	70 000 000	69 302 019,58	0,77
ECP LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS 21/08/2026	EUR	45 000 000	44 368 256,44	0,49
ECP NORDEA BANK ABP 10/08/2026	EUR	100 000 000	98 667 507,09	1,09
ECP NORDEA BANK ABP 15/10/2026	EUR	100 000 000	98 249 276,49	1,09
ECP SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN 02/07/2026	EUR	100 000 000	98 896 958,38	1,09
ECP SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN 07/07/2026	EUR	50 000 000	49 432 974,86	0,55
ECP SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN 11/09/2026	EUR	75 000 000	73 841 432,38	0,82
ECP STANDARD CHARTERED BANK 23/07/2026	EUR	100 000 000	98 758 925,06	1,09
ECP STANDARD CHARTERED BANK 28/08/2026	EUR	70 000 000	68 970 338,12	0,76
ECP STANDARD CHARTERED BANK 31/07/2026	EUR	60 000 000	59 225 147,13	0,66
ECP STANDARD CHARTERED BANK 31/08/2026	EUR	50 000 000	49 255 547,84	0,55
ECP TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 09/03/2026	EUR	60 000 000	59 759 452,10	0,66
Chimie - Diversifie			250 918 509,78	2,78
ECP OP CORPORATE BANK PLC 07/09/2026	EUR	70 000 000	68 943 592,34	0,77
ECP OP CORPORATE BANK PLC 10/07/2026	EUR	45 000 000	44 485 569,37	0,49
ECP OP CORPORATE BANK PLC 16/10/2026	EUR	70 000 000	68 771 379,75	0,76
ECP OP CORPORATE BANK PLC 28/10/2026	EUR	70 000 000	68 717 968,32	0,76
Convertisseur de courant/Alimentation			19 917 831,37	0,22
ECP SCHNEIDER ELECTRIC SE 09/03/2026	EUR	20 000 000	19 917 831,37	0,22
Eau			293 474 335,32	3,25
ECP VEOLIA ENVIRONNEMENT 08/12/2026	EUR	70 000 000	68 505 607,31	0,76
ECP VEOLIA ENVIRONNEMENT 10/03/2026	EUR	45 000 000	44 816 889,02	0,49
ECP VEOLIA ENVIRONNEMENT 16/06/2026	EUR	50 000 000	49 496 373,35	0,55
ECP VEOLIA ENVIRONNEMENT 27/11/2026	EUR	83 000 000	81 289 936,74	0,90
ECP VEOLIA ENVIRONNEMENT 28/07/2026	EUR	50 000 000	49 365 528,90	0,55
Electricite - integre			109 872 202,83	1,22
ECP IBERDROLA INTERNATIONAL B.V. 08/01/2026	EUR	50 000 000	49 976 198,00	0,56
ECP IBERDROLA INTERNATIONAL B.V. 29/01/2026	EUR	60 000 000	59 896 004,83	0,66
Electricite - Production			49 584 277,25	0,55
ECP ELECTRICITE DE FRANCE 19/05/2026	EUR	50 000 000	49 584 277,25	0,55

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Equipement d'aide au diagnostic			64 952 666,87	0,72
ECP DANAHER CORPORATION 08/01/2026	EUR	20 000 000	19 990 448,12	0,22
ECP DANAHER CORPORATION 14/01/2026	EUR	45 000 000	44 962 218,75	0,50
Gaz - distribution			322 146 421,61	3,57
ECP NATWEST MARKETS NV 05/06/2026	EUR	70 000 000	69 343 754,46	0,77
ECP NATWEST MARKETS NV 20/08/2026	EUR	57 000 000	56 211 489,96	0,62
ECP NATWEST MARKETS NV 21/08/2026	EUR	50 000 000	49 293 690,32	0,55
ECP NATWEST MARKETS NV 21/09/2026	EUR	80 000 000	78 714 943,68	0,87
ECP NATWEST MARKETS NV 27/11/2026	EUR	70 000 000	68 582 543,19	0,76
Textile - Habillement			196 154 051,91	2,17
ECP LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITT 05/11/2026	EUR	50 000 000	49 065 327,81	0,54
ECP LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITT 12/11/2026	EUR	25 000 000	24 522 798,31	0,27
ECP LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITT 17/11/2026	EUR	35 000 000	34 320 775,24	0,38
ECP LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITT 18/11/2026	EUR	40 000 000	39 221 379,73	0,44
ECP LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITT 19/11/2026	EUR	50 000 000	49 023 770,82	0,54
Parts d'OPC et fonds d'investissements			**284 435 630,79**	**3,15**
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			**284 435 630,79**	**3,15**
AXA COURT TERME I	EUR	25 990	284 435 630,79	3,15
Titres reçus en pension			**1 140 054 492,23**	**12,63**
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**1 140 054 492,23**	**12,63**
Souverain			1 140 054 492,23	12,63
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO BONDS 144A REGS 04/29 1.45	EUR	91 836 000	89 999 280,00	1,00
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURED 144A REGS 07/27 0	EUR	204 583 000	199 999 999,96	2,21
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURED 2.4% 31/05/2028	EUR	68 503 000	69 599 048,00	0,77
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO UNSECURED 2.35% 30/07/2033	EUR	185 787 000	180 399 177,00	2,00
FRANCE (GOVT OF) BONDS 144A REGS 05/43 2.5	EUR	121 212 121	99 999 999,83	1,11
FRANCE (GOVT OF) BONDS REGS 03/29 0.1	EUR	247 729 149	299 999 999,44	3,32
FRANCE (GOVT OF) BONDS REGS 04/35 4.75	EUR	88 000 000	100 056 000,00	1,11
FRANCE (GOVT OF) BONDS REGS 05/34 1.25	EUR	115 876 000	100 000 988,00	1,11
Indemnités sur titres reçus en pension			**2 924 254,74**	**0,03**
Total			**8 922 889 819,34**	**98,82**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
BARC 1.7277/EST1D	19 597 745,00	39 215,26	0,00	19 597 745,00
BARC 1.7337/EST1D	68 592 108,00	132 319,97	0,00	68 592 108,00
BARC 1.7402/EST1D	48 989 509,00	91 868,77	0,00	48 989 509,00
BARC 1.8097/EST1D	58 749 580,00	68 129,05	0,00	58 749 580,00
BARC 1.8662/EST1D	68 500 000,00	37 299,83	0,00	68 500 000,00
BARC 1.8762/EST1D	39 138 890,00	19 044,99	0,00	39 138 890,00
BARC 1.8787/EST1D	39 137 326,00	17 991,89	0,00	39 137 326,00
BARC 1.8927/EST1D	68 490 321,00	21 643,59	0,00	68 490 321,00
BNPA 1.8772/EST1D	48 926 498,00	23 445,27	0,00	48 926 498,00
BSUI 1.7367/EST1D	58 755 397,00	111 617,50	0,00	58 755 397,00
BSUI 1.7572/EST1D	48 974 627,00	82 962,58	0,00	48 974 627,00
BSUI 1.7997/EST1D	68 547 963,00	86 456,47	0,00	68 547 963,00
BSUI 1.8222/EST1D	48 948 291,00	50 124,95	0,00	48 948 291,00
BSUI 1.8327/EST1D	55 795 529,00	51 288,17	0,00	55 795 529,00
BSUI 1.8402/EST1D	73 426 071,00	61 672,16	0,00	73 426 071,00
BSUI 1.8782/EST1D	48 921 657,00	22 479,72	0,00	48 921 657,00
BSUI 1.8802/EST1D	150 000 000,00	68 490,27	0,00	150 000 000,00
BSUI 1.8822/EST1D	97 862 679,00	41 043,45	0,00	97 862 679,00
BSUI 1.8827/EST1D	53 819 148,00	22 496,41	0,00	53 819 148,00
BSUI 1.8852/EST1D	68 469 999,00	26 695,60	0,00	68 469 999,00
CCFR 1.8282/EST1D	68 524 216,00	65 824,12	0,00	68 524 216,00
CCFR 1.8362/EST1D	68 514 044,00	60 318,48	0,00	68 514 044,00
CCFR 1.8412/EST1D	68 530 999,00	56 861,76	0,00	68 530 999,00
CCFR 1.8417/EST1D	47 565 968,00	39 237,01	0,00	47 565 968,00
CCFR 1.8447/EST1D	68 529 304,00	54 832,37	0,00	68 529 304,00
CCFR 1.8787/EST1D	53 819 148,00	24 724,31	0,00	53 819 148,00
NATX 1.7312/EST1D	29 396 618,00	57 447,16	0,00	29 396 618,00
NATX 1.7347/EST1D	39 187 725,00	75 655,72	0,00	39 187 725,00
NATX 1.7557/EST1D	58 775 766,00	100 198,47	0,00	58 775 766,00
NATX 1.8207/EST1D	78 321 142,00	81 084,44	0,00	78 321 142,00

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
NATX 1.8257/EST1D	44 055 642,00	43 567,85	0,00	44 055 642,00
NATX 1.8267/EST1D	48 940 056,00	47 723,07	0,00	48 940 056,00
NATX 1.8492/EST1D	29 756 143,00	22 303,06	0,00	29 756 143,00
NATX 1.8502/EST1D	48 936 181,00	36 186,72	0,00	48 936 181,00
NATX 1.8777/EST1D	58 711 797,00	27 841,40	0,00	58 711 797,00
NATX 1.8782/EST1D	48 911 980,00	23 220,60	0,00	48 911 980,00
NATX 1.8792/EST1D	48 928 466,00	22 853,57	0,00	48 928 466,00
NATX 1.8797/EST1D	78 278 524,00	34 814,40	0,00	78 278 524,00
NATX 1.8857/EST1D	24 464 233,00	9 946,76	0,00	24 464 233,00
NATX 1.8857/EST1D	48 921 657,00	19 784,24	0,00	48 921 657,00
NATX 1.8867/EST1D	78 243 689,00	30 862,49	0,00	78 243 689,00
NATX 1.8957/EST1D	68 469 999,00	19 603,43	0,00	68 469 999,00
NATX 1.8957/EST1D	68 462 494,00	19 614,39	0,00	68 462 494,00
NATX 1.9002/EST1D	48 918 759,00	13 336,69	0,00	48 918 759,00
NATX ESTRC/1.9123	417 067,23	0,00	17 428,02	417 067,23
NATX ESTRC/1.9123	430 533,01	0,00	20 035,99	430 533,01
RBOS ESTRC/1.8377	1 275 725,12	0,00	138 412,62	1 275 725,12
SBIL 1.7557/EST1D	58 813 358,00	101 116,13	0,00	58 813 358,00
SBIL 1.8342/EST1D	97 901 428,00	88 581,62	0,00	97 901 428,00
SBIL 1.8517/EST1D	26 425 538,00	19 283,79	0,00	26 425 538,00
SBIL 1.8702/EST1D	68 497 097,00	37 627,23	0,00	68 497 097,00
SBIL 1.8742/EST1D	48 931 339,00	24 694,37	0,00	48 931 339,00
SBIL 1.8767/EST1D	19 570 599,00	9 475,75	0,00	19 570 599,00
SBIL 1.8792/EST1D	70 000 000,00	31 958,10	0,00	70 000 000,00
SBIL 1.8797/EST1D	24 463 249,00	10 993,87	0,00	24 463 249,00
SBIL 1.8862/EST1D	48 921 657,00	18 753,17	0,00	48 921 657,00
SBIL 1.8912/EST1D	98 227 404,00	25 873,69	0,00	98 227 404,00
SBIL 1.8962/EST1D	78 263 038,00	22 107,57	0,00	78 263 038,00
SBIL EST1D/2.1147	2 168 590,55	115 205,41	0,00	2 168 590,55
T000020426 1.92/ESTR	48 887 802,00	33 502,63	0,00	48 887 802,00
T000020726 1.76/ESTE	97 959 610,00	157 012,67	0,00	97 959 610,00
T000030726 1.75/ESTR	48 972 196,00	86 350,87	0,00	48 972 196,00
T000040226 2.13/ESTR	100 000,00	0,00	32,59	100 000,00
T000050626 1.72/ESTR	68 592 108,00	140 418,31	0,00	68 592 108,00
T000060726 1.75/ESTR	97 969 313,00	155 696,15	0,00	97 969 313,00
T000070726 1.73/ESTR	48 994 363,00	93 882,10	0,00	48 994 363,00

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
T000070726 1.73/ESTR	48 999 218,00	94 137,86	0,00	48 999 218,00
T000080726 1.73/ESTR	58 778 309,00	116 475,19	0,00	58 778 309,00
T000100326 2.11/ESTR	125 000 000,00	0,00	115 205,41	125 000 000,00
T000120326 2.12/ESTR	39 042 694,00	0,00	37 286,55	39 042 694,00
T000130326 1.87/ESTR	20 000 000,00	21 524,69	0,00	20 000 000,00
T000140426 1.83/ESTE	97 860 742,00	128 378,09	0,00	97 860 742,00
T000140926 1.84/ESTR	35 000 000,00	29 324,67	0,00	35 000 000,00
T000160626 1.75/ESTR	48 962 471,00	85 516,17	0,00	48 962 471,00
T000160626 1.76/ESTR	68 578 519,00	113 889,09	0,00	68 578 519,00
T000170626 1.75/ESTR	58 763 717,00	104 662,02	0,00	58 763 717,00
T000190626 1.79/ESTR	41 108 426,00	56 799,53	0,00	41 108 426,00
T000200326 2.10/ESTR	19 531 660,00	0,00	18 309,41	19 531 660,00
T000220626 1.78/ESTR	68 509 298,00	96 230,69	0,00	68 509 298,00
T000230326 2.08/ESTR	58 584 278,00	0,00	41 807,85	58 584 278,00
T000240326 2.09/ESTR	48 812 235,00	0,00	40 979,99	48 812 235,00
T000250626 1.78/ESTR	58 123 699,00	84 394,51	0,00	58 123 699,00
T000250626 1.78/ESTR	58 756 561,00	85 053,27	0,00	58 756 561,00
T000270326 2.06/ESTR	30 000 000,00	0,00	18 615,62	30 000 000,00
Sous total		**4 253 047,62**	**448 114,05**	**4 599 001 729,91**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**4 253 047,62**	**448 114,05**	**4 599 001 729,91**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	8 922 889 819,34
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	3 804 933,57
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	424 615 068,15
Autres passifs (-)	-321 876 257,64
Total = actif net	**9 029 433 563,42**

Information Classification: Confidential

BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

Société de gestion
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE –Siège social : 1 Boulevard Haussmann 75009 PARIS - France
Adresse postale : Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide, 92800 Puteaux - France
Société de gestion de portefeuille titulaire de l'agrément AMF n° GP 96002 en date du 19 avril 1996
Société par actions simplifiée au capital de 170 573 424 euros, 319 378 832 RCS Nanterre.
Dépositaire
BNP PARIBAS SA- 3, rue d'Antin - 75002 Paris